



BUDGET PRIMITIF 2013

Présentation Conseil Municipal du 4 février 2013



2013



Chers collègues,

Le **Budget 2013** que je vais vous présenter est un budget qui concilie les choix forts de politique publique que nous portons et les impératifs d'équilibre durable de nos finances. Dans ce contexte de crise économique qui perdure, le budget que nous avons à voter doit être courageux et ambitieux, il doit nous permettre de poursuivre notre programme tout en gardant des marges de manœuvre pour les générations futures.

Le montant du Budget 2013 s'élève à **446 M€**, il vient conforter notre rôle d'acteur économique majeur sur notre territoire.

L'élaboration du budget tient compte de l'analyse prospective de nos finances, de notre débat d'orientation budgétaire du mois de décembre, et des dispositions de la loi de Finances 2013.

La préparation de notre budget s'est faite sous l'autorité de Madame le Maire avec la participation de tous les élus ayant une délégation. Il affiche 3 volontés fondamentales :

- Accentuer nos efforts en faveur de nos **actions prioritaires** ; Education, Enfance, Sécurité, Qualité de l'espace public, Logement, Solidarité et Cohésion Sociale.
- **Préserver la situation économique des ménages** en maintenant une fiscalité stable, en poursuivant notre politique de cohésion sociale, et en appliquant des tarifs tenant compte de la situation de chacun.
- **Maintenir notre politique d'équipement** avec **87 M€** qui viennent soutenir l'emploi sur notre Ville.

Comme je vais vous le présenter, ce Budget 2013 permettra d'aller dans la bonne direction pour Montpellier et les Montpelliérains : offrir un service public de qualité, offrir une image attractive de la Ville, choisir des options qui garantissent l'avenir de notre cité.

Voici donc, mes chers collègues, la présentation du budget 2013.

Table des matières

1	NOS PRIORITES POUR 2013	5
1.1	L'éducation	6
1.1.1	La réussite éducative	7
1.2	L'enfance	9
1.3	La Sécurité	11
1.4	La Qualité de l'espace public	13
1.4.1	La Voirie	13
1.4.2	L'Environnement et la Biodiversité	16
1.4.3	La propreté - Le nettoyage	18
1.4.4	L'animal en Ville – L'Hygiène	19
1.5	Le Logement	20
1.5.1	Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)	20
1.5.2	La Rénovation Urbaine	21
1.5.3	Les actions de solidarité	22
1.6	La Solidarité, la cohésion sociale et la proximité	23
1.6.1	La Cohésion Sociale	23
1.6.2	La Démocratie de Proximité	26
1.6.3	La Vie Associative	28
1.6.4	Le CCAS	29
2	POURSUIVRE EN 2013 LES EFFORTS ENGAGES POUR LES MONTPELLIERAINS	30
2.1	Les investissements structurants en matière d'urbanisme	31
2.1.1	L'Aménagement Urbain	31
2.1.2	Le Projet Urbain	33
2.1.3	La Cité du Corps Humain	33
2.2	Les actions nécessaires au lien social	34
2.2.1	Le Sport	34
2.2.2	La Culture	36
2.2.3	La Jeunesse	39
2.3	L'emploi et le développement économique	42
3	NOS FINANCES POUR 2013	44
3.1	LES GRANDS AGREGATS DU BUDGET PRIMITIF 2013	45
3.2	LES RESSOURCES DU BUDGET PRIMITIF 2013	46
3.2.1	Les recettes de fonctionnement	47
3.2.2	Les recettes d'investissement	49
3.3	LES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2013	51

3.3.1	Les dépenses de fonctionnement	52
3.3.2	Les dépenses d'investissement	57
3.4	LE BOUCLAGE DU BUDGET	61
4	ANNEXES	62
4.1	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - « PPI »	63

1 NOS PRIORITES POUR 2013

Maintenir un niveau élevé des investissements traduit notre volonté de préserver et de soutenir l'économie locale, de faire face aux besoins des quartiers et d'accompagner l'expansion démographique de Montpellier.

Les principaux investissements proposés en 2013 seront ciblés sur les **priorités politiques du mandat** et concerneront les domaines de :

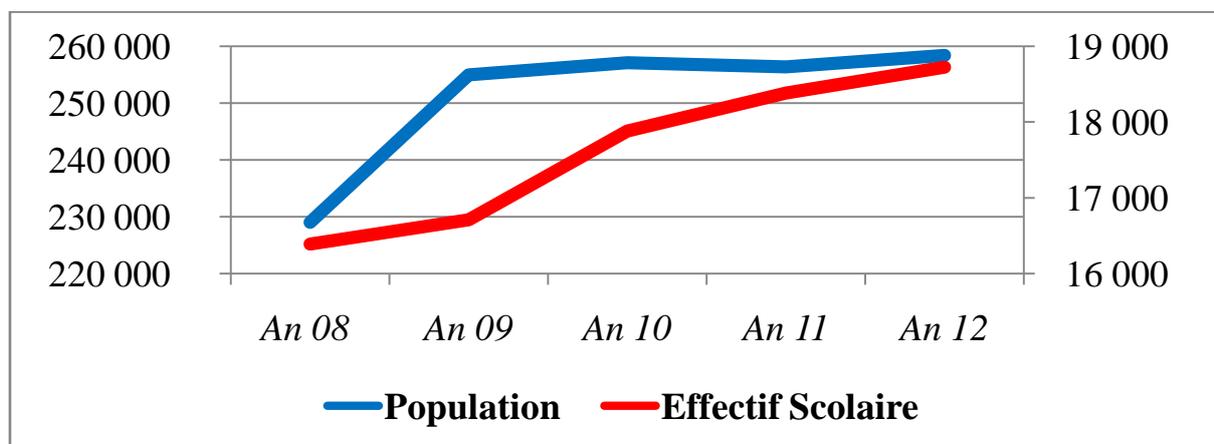
- **L'éducation**
- **L'enfance**
- **La sécurité**
- **La qualité de l'espace public**
- **Le logement**
- **La solidarité, la cohésion sociale et la proximité**

1.1 L'éducation

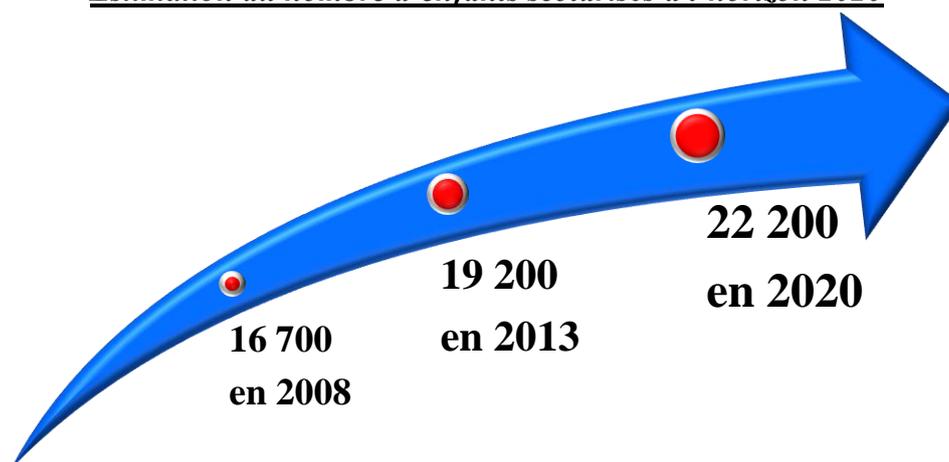
La Ville de Montpellier donne une grande importance à l'éducation des jeunes montpelliérains. Avec 48 % de sa population qui a moins de 29 ans (source INSEE), Montpellier affiche son dynamisme et sa jeunesse.

Ainsi, 19 200 élèves sont accueillis dans les 766 classes des 118 écoles maternelles et élémentaires de la Ville.

Courbe de l'évolution démographique
et du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville.



Estimation du nombre d'enfants scolarisés à l'horizon 2020



1.1.1 La réussite éducative

La réussite éducative est une nouvelle fois réaffirmée dans l'élaboration du budget 2013 et demeure une volonté et une priorité politique largement soutenue par le Conseil Municipal. La réussite des enfants en ce domaine passe par la mise en place du projet éducatif global dont les 3^{ième} assises sont déjà programmées pour le dernier trimestre de l'année qui s'ouvre.



En 2013 nos efforts porteront sur l'**entretien du patrimoine** scolaire et sur les moyens donnés à l'action éducative. Les travaux menés sur les établissements scolaires intégreront les objectifs de développement durable, notamment en matière d'économie d'énergie afin d'améliorer le confort thermique des élèves tout en réduisant les consommations.

La Ville a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'enfants à scolariser dans les nouveaux quartiers ou en renouvellement urbain. Après l'ouverture depuis le début du mandat de deux écoles, **Mitterrand** dans le quartier Malbosc et **Esope** dans le quartier Ovalie, en 2013 **deux nouvelles écoles** ouvriront leurs portes, **Beethoven** (5 M€) quartier des Grisettes et **Chengdu** (5,6 M€) quartier Port Marianne. Les crédits ouverts sur 2013 permettront de finaliser ces deux opérations importantes.

En 2013 le Plan Ecole Réussite sera conforté (1 M€) et la mise en sécurité des abords des écoles poursuivie (0,4 M€).

Les travaux sur l'école Mitterrand seront achevés (0,7 M€).

Par ailleurs 5 M€ sont affectés aux gros travaux d'entretien.

Le montant des dépenses de fonctionnement budgété est de **48,6 M€** dont **41,6 M€** de dépenses de personnel. Les 1 294 agents affectés à la Réussite Educative constituent le tiers de l'effectif municipal global.

Ce Conseil Municipal permettra en outre de voter une autorisation de programme (AP) de **1M€** pour la rénovation des écoles **Daviller** et **Kergomard**.



2013 sera l'occasion d'une grande réflexion sur la mise en œuvre de la réforme des **rythmes scolaires**, l'évolution des rythmes de travail des **élèves des écoles élémentaires**, en revenant à la semaine de **quatre jours et demi**, impactera à n'en pas douter toute l'organisation actuelle de nos services et des temps périscolaires. La première **échéance** de cette réflexion aura lieu dès la **fin du mois de mars 2013**.

- La restauration scolaire

La Ville de Montpellier propose tous les jours des repas variés et de qualité. Notre cuisine centrale possède un agrément européen, c'est une garantie face aux risques particuliers liés à la préparation de repas destinés à être consommés dans les écoles.

Il est à noter que les **tarifs** de la restauration scolaire resteront **inchangés** pour la 3^{ème} année consécutive ; c'est une volonté affirmée de soutenir le budget des familles.

Rappelons également que plus de 70% du coût des repas est supporté directement par le budget de la Ville.



Coût du
repas servi :
9,89 €

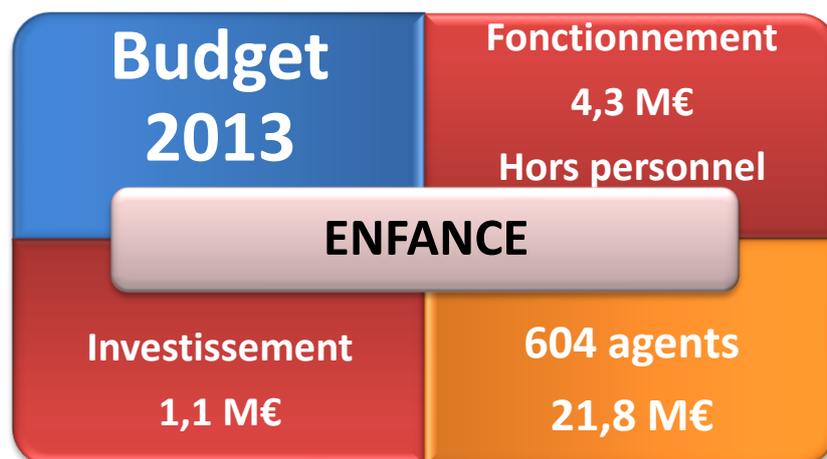
En 2013 le premier budget de la Ville restera la Réussite Educative

1.2L'enfance

9 100 enfants naissent chaque année à Montpellier.

Plus de **4 000 enfants**, de 0 à 4 ans, sont quotidiennement accueillis dans les structures municipales et associatives sur Montpellier, la moitié en accueil collectif, l'autre moitié en accueil familial.

La Ville participe activement à cet accueil en proposant aux familles dans ses haltes garderies, crèches et accueils familiaux plus de la moitié de places disponibles.



Structures	Nombre
Crèches associatives	23
Crèches collectives municipales	17
Crèches familiales municipales	2
Multi-accueils municipaux	13
Jardin d'enfants municipal	1
Relais assistantes maternelles	5

600 agents professionnels de la Petite Enfance, soit **15% de l'effectif municipal**, œuvrent journalièrement au bien-être des petits montpelliérains et un **budget total de plus 27 M€** sera consacré à la Petite Enfance par la Ville en 2013.

Une aide aux crèches associatives est également allouée et prévue dans le budget de fonctionnement pour plus de **3 M€** en cette année 2013. Près de **500 places associatives** sont ainsi financées par la Ville et **55 nouvelles places** seront créées en 2013 comprenant les places supplémentaires rendues possible par l'extension de la crèche associative la **Souris verte**.

Après l'ouverture courant 2012 de 2 nouvelles structures municipales, Adélaïde Cambon et Joséphine Baker, l'extension de 2 crèches municipales, **Galineta**, et **Thérèse Sentis**, sera réalisée en 2013. Ces extensions permettront la **création de 35 places**.

Budget alloué pour 2013 : **0,6 M€** pour ces créations de places.

Démarrent également en 2013 les études relatives au déplacement et à l'**extension** (de 60 à 90 places) de la **crèche Sophie Lagrèze** dans le quartier des Arceaux.

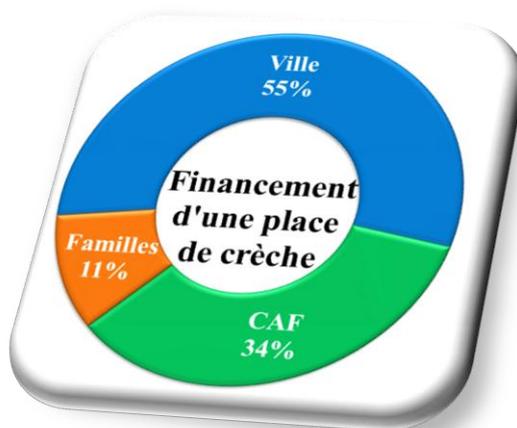
De plus, **0.5 M€** sont affectés aux travaux ponctuels sur les établissements d'accueil de la Petite Enfance.

Ainsi, sur la durée du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), **570 nouvelles places** en structures collectives pourront être offertes à Montpellier. La logique de partenariat entre la Ville et la CAF est un accord gagnant pour les familles montpelliéraines.

La Ville souhaite, par ailleurs, soutenir l'accueil individuel sur son territoire et ouvrira à ce titre, en 2013, un **6ème Relais d'Assistantes Maternelles** dans le quartier des Cévennes.

Elle met en place également une charte qualité de l'accueil maternel avec la CAF et le Conseil Général pour valoriser auprès des parents les prestations proposées par pas moins de **950 assistantes maternelles** sur le territoire communal. Cette charte est doublée par ailleurs d'un protocole d'accord entre la Ville et la CAF pour favoriser l'accueil des enfants des personnes en parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

Qui finance les places de crèches à Montpellier :



La Ville lance également en 2013 son projet « Dossier Famille » qui permettra à terme aux usagers de faciliter et de simplifier leurs démarches. En effet, les Montpelliérains n'auront plus à fournir les renseignements familiaux qu'une seule fois pour toutes les différentes démarches qu'ils auront à réaliser auprès de la Ville.

1.3 La Sécurité



La gestion au plus près des habitants du respect de l'espace public, de la nécessaire citoyenneté de chacun, constitue un pilier essentiel de ce qui fonde la Tranquillité Publique.

Le programme de **vidéo-protection** se poursuivra en 2013. Le budget affecté est de **0,3 M€**. Rappelons que le choix fait par la municipalité de développer la vidéo-protection contribue efficacement à l'amélioration de la tranquillité publique.

En 2013, la « **territorialité** », présence renforcée sur le terrain sera développée, elle permettra de prévenir toutes les formes de nuisances urbaines. Cette nouvelle répartition en **3 grands secteurs géographiques** permettra à notre Police Municipale de répondre encore mieux aux attentes des habitants. De ce fait, la Ville réaffirme la vocation de proximité des agents de Police Municipale avec un partenariat renforcé avec la Police Nationale.

Notons que la participation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sera portée à 50% concernant le matériel de vidéo-protection installé en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP).

La **verbalisation électronique** va se développer en 2013 il est prévu **0,3 M€** pour ce dispositif.

0,1 M€ serviront à **doter les nouveaux policiers** et à poursuivre l'équipement de la **Cellule de Prévention et de Gestion des Risques**.

Les **charges de fonctionnement** s'élèvent à **8,6 M€** dont **7,7 M€** affectés aux dépenses de **personnel**.

Les **147 agents de police municipale** et les **82 agents de surveillance de la voie publique** ont pour mission de veiller à la sûreté et la tranquillité des Montpelliérains.

Leurs activités recouvrent notamment des actions en faveur de la prévention telles que :

- Une présence dans les quartiers, une écoute, un dialogue
- La sécurité des enfants aux abords des écoles
- La lutte contre le bruit
- L'exécution des arrêtés du Maire
- Le contrôle et la réglementation de la circulation et du stationnement
- Le respect du code de la route
- Le dépistage de l'alcoolémie.



Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

L'action de la Ville passe en outre par des partenariats avec l'Etat, garant de la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'avec divers partenaires.

Ainsi, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) associe l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de la sécurité : Police Nationale, Police Municipale, Conseil Général, TAM, SNCF, CCI, bailleurs, Education Nationale, Associations, Service de la Justice.

Il permet de centraliser l'ensemble des informations relatives à la sécurité et à la prévention à Montpellier, d'analyser et mettre en cohérence les données et d'informer la population.

1.4 La Qualité de l'espace public

Montpellier est une ville où il fait bon vivre ; en 2013 nous poursuivrons notre politique efficace et qualitative sur les espaces publics de proximité qui contribue à accroître son attractivité. La **Voirie**, l'**Environnement** et la **Propreté**, participent à la qualité de vie de chacun et mettent en valeur notre patrimoine municipal.

Un effort particulier en matière d'**accessibilité** aux divers équipements et espaces publics pour les personnes à mobilité réduite est réaffirmé à travers ce budget. Chaque opération prend en compte cette volonté de rendre la Ville accessible à tous. Au global, **la Ville consacre un budget de 2,4 M€ par an** à l'accessibilité du domaine public viaire, aux bâtiments publics existants et aux nouvelles constructions.

1.4.1 La Voirie

Le déplacement est devenu un facteur déterminant qui contribue à l'attractivité et à la convivialité de notre ville.

La Ville de Montpellier engage de nombreuses études et travaux de construction ou de requalification de voirie, elle assure ainsi le bon état, la sécurité et la continuité des **500 kms** de son réseau.



Les travaux mis en chantier en 2013 sont les suivants :

- Travaux d'accompagnement esthétique sur les **réseaux EDF (0,2 M€)**
- Rénovation du **Tunnel Comédie** afin de garantir la meilleure sécurité **(0,9 M€)**
- Requalification des espaces publics de la **Cité Gély**, en complément de la rénovation de l'habitat **(0,3 M€)**
- Travaux de requalification de la rue **Paul Rimbaud**, en accompagnement de la rénovation urbaine du Petit Bard **(0,3 M€)**
- Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur des **pistes cyclables (0,5 M€)**. Plus de **160 kms** aménagés sont actuellement à disposition des cyclistes.
- Travaux d'élargissement et de requalification de l'avenue du **Pont Trinquat (0,1 M€)**, dans la continuité du nouveau Pont de la République.
- Le **plan local de déplacement (PLD)** dont la partie nord s'achève, avec notamment les travaux concernant les **quais du Verdanson** et la **place du 11 novembre, (0,7 M€)** participe à la construction d'un Montpellier où le partage de l'espace et la sérénité de chacun, en matière de déplacement, doit être la règle.
- Aménagement **avenue de l'Europe / Blayac (0,8 M€)**, en vue d'accompagner le développement du nouveau quartier de Pierres Vives et sa liaison avec le quartier de la Mosson, en diminuant les nuisances de l'avenue de l'Europe.
- Achèvement des travaux de requalification complète et définitive du Boulevard **Jeu de Paume (1,6 M€)**, qui sera piétonnisé en accompagnement d'un ambitieux projet de redynamisation commerciale et en anticipation du passage de la 5^{ème} ligne du tramway.
- Travaux de requalification du Pont **Vialleton (0,5 M€)**, afin de poursuivre la mise en valeur du site emblématique du Peyrou.



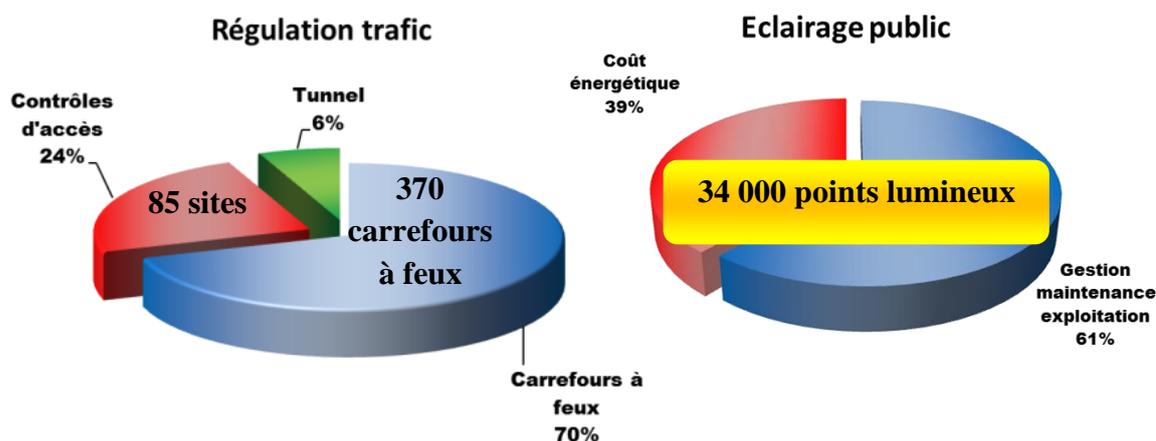
Le détail du financement de ces actions prévues en Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) se trouve en annexe de ce rapport.

Les principaux programmes existants (3 M€) qui se termineront en 2013 concernent les opérations suivantes :

- Finalisation de la mise en place du **logiciel de Gestion de Voirie**, outil dédié à l'amélioration de la gestion des interventions de voirie.
- Requalification du chemin de **Poutingon** aux abords de l'école Beethoven et de la ZAC des Grisettes
- Requalification en zone de rencontre des rues **Draparnaud et Marioge**
- Sécurisation de la rue de **Montasinos**
- L'achèvement des travaux de voirie du **Verdanson**

Le montant des **crédits globalisés d'investissement** pour la **Voirie** est de **4,2 M€**, en 2013. Ils permettront de porter les gros travaux visant à améliorer le patrimoine existant.

Le montant des **crédits globalisés d'investissement** pour la **Régulation Trafic et Eclairage Public** est de **3 M €** les actions dans ce domaine se répartissent ainsi :



Plan de Déplacement d'Entreprise

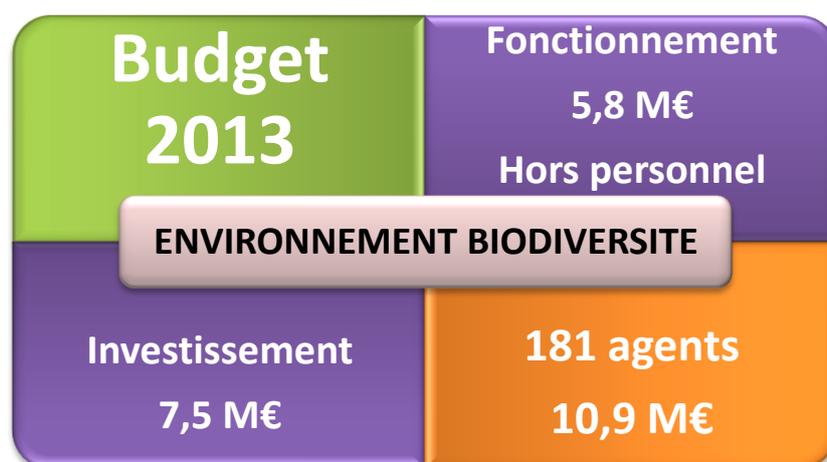
La Collectivité s'est par ailleurs engagée dans une démarche globale de **Plan de déplacement d'entreprise (PDE)** pour ses agents, avec un objectif : **mieux se déplacer**.

Ce PDE permet un essor du vélo et des transports en commun dans les déplacements professionnels des agents territoriaux, ainsi que des formations à l'écoconduite dès 2013 avec un objectif de réduction des consommations de 10%, ainsi qu'une baisse de la sinistralité, quand tous les agents seront formés.

Pour les déplacements domicile - travail, le PDE a également permis de favoriser les alternatives à la voiture : sur un total de près de 4 000 agents, près de 1 100 ont pris un abonnement au réseau des transports en commun (TAM) tandis que 250 vélos ont été mis à disposition des agents à titre gratuit et que 25 vélos à assistance électrique ont été loués à d'autres agents par la ville.



1.4.2 L'Environnement et la Biodiversité



En 2011 et 2012 Montpellier a été largement montrée en exemple dans le domaine de la **biodiversité**. En effet Montpellier a été élue capitale française puis européenne de la biodiversité.

Le développement du projet urbain de la Ville repose sur une relation harmonieuse entre la ville et la nature avec la réalisation d'espaces verts publics de qualité.

En 2013 un effort particulier sera apporté à la mise en **accessibilité des espaces verts**.

A Montpellier, la biodiversité se décline sous d'autres aspects :

❖ Le parc zoologique

Avec ses 60 hectares, le parc zoologique présente une centaine d'espèces animales réparties au sein de 52 enclos. Il contribue à la préservation de nombreuses espèces en danger et délivre informations sur la vie des animaux présentés et messages sur les enjeux de la protection de l'environnement.



❖ La serre amazonienne

En accueillant les visiteurs dans une ambiance de forêt amazonienne, la serre permet la découverte de plusieurs centaines d'animaux et de milliers de végétaux. Elle permet de sensibiliser à la fragilité des écosystèmes tropicaux et à la nécessité de leur préservation.



❖ **Le centre Darwin**

Version modernisée de l'ancienne ferme pédagogique, le centre Darwin accueille plusieurs centaines de scolaires par an intéressés par les ateliers scientifiques proposés à tous les établissements scolaires, de la maternelle au lycée.

❖ **La zone naturelle du Lez**

Située le long du Lez et en bordure du parc zoologique, la zone naturelle du Lez présente un double écosystème de garrigues, de forêt méditerranéenne et de ripisylve. Elle vient compléter l'offre naturaliste de la zone du parc zoologique.

Les actions prévues au BP 2013

2013 verra le lancement des études et le début des travaux sur le **Parc Darwin (1,9 M€)**. Visant à toujours mieux sécuriser ce lieu familial et touristique, ce programme pluriannuel jusqu'en 2015 s'élève à **7,3 M€**. Des actions de développement d'une gestion forestière raisonnée et paysagère, ainsi que de rénovation pédagogique par la mise en place d'un chemin botanique seront menées en 2013 afin de rendre cet espace encore plus accueillant pour ses visiteurs.

2013 permettra la poursuite des travaux du **schéma directeur pluvial du Verdanson (0,5 M€)**, et les travaux sur le pluvial de la **rue Paul Rimbaud (0,2 M€)** dans le cadre du schéma directeur du Lantissargues, le réaménagement du **lac des Garrigues (0,2 M€)**.

Les programmes qui s'achèveront en 2013 pour un montant de **2,6 M€**, regroupent les opérations suivantes :

- Travaux à la **Serre Amazonienne**
- Réfection et installations d'**aires de jeux**
- Valorisation des **réseaux verts avec la réalisation de la trame verte et bleue**

De plus, **2,4 M€** de crédits globalisés permettront d'assurer des travaux d'amélioration du patrimoine sur cette thématique.

Le Plan Climat Territorial

Consciente des enjeux liés au réchauffement climatique, la Ville de Montpellier met en œuvre des démarches concrètes sur son territoire pour contribuer à son échelle aux nécessaires changements de pratiques et de mentalités.

Dans le cadre du **Plan Climat Territorial**, la Ville s'engage sur le pari des 3 x 20 :

- Réduire de 20 % ses émissions de CO₂,
- Réduire de 20 % ses factures énergétiques,
- Créer 20 % de ressources supplémentaires en énergies durables.

Dès à présent, la Ville de Montpellier en coordination avec l'Agglomération de Montpellier et les autres communes de l'agglomération intéressées, s'engage dans une démarche intégrée visant la mise en œuvre, au niveau local, des objectifs du paquet climat-énergie adopté en mars 2007 par le Conseil Européen, et ce, d'ici 2020.

1.4.3 La propreté - Le nettoyage



Le nettoyage des voies, des rues, des espaces verts est un élément central de la qualité de vie de chacun et met en valeur notre patrimoine. Le budget 2013 relatif à la propreté est de **20,4 M€**, la part affectée au contrat de nettoyage s'établissant à **18,46 M€**, traduisant l'effort majeur de la collectivité dans ce domaine.



La Ville prendra directement en charge l'entretien des stations de tramway du centre-ville (avec les recettes équivalentes reversées à la Ville) afin de mieux garantir la cohérence des actions de nettoyage.

Les nouveautés 2013 :

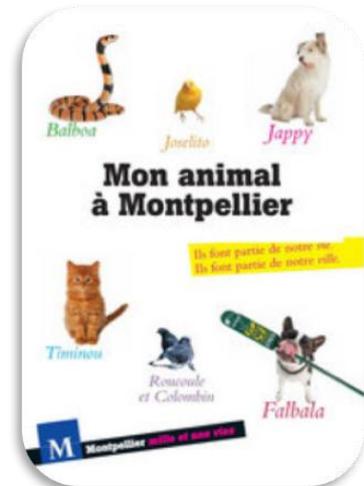
- Crédits d'études pour la refonte du **Règlement Spécial de Publicité** qui édicte les règles concernant la publicité et les préenseignes sur la commune de Montpellier.
- Mise en place de 2 **sanisettes** à l'opéra Comédie (marché de 15 ans prévu)



1.4.4 L'animal en Ville – L'Hygiène

❖ L'animal en Ville

Mise en place en 2002, la politique de gestion de **l'animal en ville** vise à harmoniser la coexistence entre les Montpelliérains et les animaux évoluant en milieu urbain. Garantir la place et le bien-être de l'animal de compagnie dans le respect des exigences de propreté, de sécurité, préserver la vie sauvage, informer sur les moyens de se prémunir contre les désagréments, autant d'objectifs que la Ville de Montpellier s'est fixés afin que la cohabitation entre les hommes et les animaux demeure paisible.



2013 verra la 5^{ème} journée l' « Animal en Ville », manifestation qui associera autour des services de la Ville, de nombreux partenaires travaillant sur la thématique.

❖ Hygiène et salubrité

La politique de la Ville dans le domaine de l'Hygiène et de la Salubrité restera importante et déterminée. Elle se décline en plusieurs actions :

- Hygiène du milieu urbain
- Lutte contre le bruit
- Inspections au titre de la sécurité sanitaire des aliments
- Lutte anti-vectorielle et salubrité : désinfection, dératisation, désinsectisation

La Ville de Montpellier mobilise plusieurs services en ce sens :

- le service Hygiène pour le suivi sanitaire (chats, pigeons, corbeaux, rats et insectes...), désinfection, dératisation, désinsectisation, captures de pigeons, vaccinations,
- le service Propreté pour l'éducation canine, la maîtrise sanitaire de la population animale,
- les Espaces Verts qui aménagent des espaces-chiens dans les parcs,
- la Police Municipale afin de faire respecter les réglementations dans ce domaine.

1.5 Le Logement

La Ville de Montpellier a fait des **actions en faveur du logement** une des priorités du mandat, dans le respect des dispositions de la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) et en accompagnement des ambitions du nouveau Gouvernement.



Elles s'articulent autour de **trois axes** :

1.5.1 Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)

Les ZAC permettent de renforcer l'offre de logement, de façon organisée et complémentaire de la densification raisonnée des quartiers existants. Ainsi, la Ville poursuit la construction de ZAC réparties de façon équilibrée sur le territoire de la commune et en fonction de l'urbanisation existante.

La politique menée par la Ville dans les ZAC se traduit par un effort conséquent au profit du **logement social**, en **accession aidée** et en **accession intermédiaire**, en cédant des charges foncières au-dessous du prix du marché. Pour 2013 la perte de recettes foncières acceptée par la Ville et son aménageur dans les ZAC pour permettre cet équilibre social est estimée à **6 M€**. **Cela fait de la Ville le premier financeur du logement social et intermédiaire.**

Les opérations d'aménagement conduites par la **Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine** (SERM) pour le compte de la Ville à hauteur de 60 M€ et pour lesquelles la Ville consacre 10 M€ par an sous forme de participation, génèrent 230 M€ d'investissement privés.

Le nombre de logement annuels produits s'élève à 1 400 logements auquel il faut ajouter des commerces et bureaux



Les ZAC : une politique qui permet de créer des **logements sociaux**, en **accession aidée** et en **accession intermédiaire**

1.5.2 La Rénovation Urbaine

Très attentive à ne délaissier aucun quartier, la Ville de Montpellier poursuivra en 2013 l'ensemble des actions de rénovation et de réhabilitation urbaine.

Ces projets recouvrent notamment les opérations subventionnées par l'ANRU de la Mosson, du Petit Bard et des quartiers Gambetta, Figuerolles et nord Ecusson, mais aussi les aides à la réhabilitation de logements dans Grand Cœur ou dans la copropriété des Cévennes.

Enfin, la participation de la SERM dans le cadre d'une concession d'aménagement, à l'opération Grand Cœur se poursuivra.



Cette action permettra à terme la création ou réhabilitation de 1600 logements en plein centre-ville, confortant le dynamisme de celui-ci.

L'ensemble des autorisations de programme liées aux projets de rénovation ou de réhabilitation urbaine s'élève à **19 M€** dont **4 M€ de crédits de paiement 2013**.

Les principaux crédits de paiement 2013 correspondent aux opérations suivantes :

- Projet de rénovation Urbaine du **Petit Bard**: **2,3 M€**
- Subventions pour **ravalements de façades** : **0,2 M€**
- Aménagement de la **Place des Tritons** aux **Hauts de Massane** : **0,6 M€**
- Projet de rénovation urbaine du **Centre**: **0,3M€**
- **Concession d'Aménagement Grand Cœur**: **0,5M€**
- OPAH en **Centre-ville** : **0,1 M€**
- OPAH de la copropriété des **Cévennes** : **0,2 M€**

Les opérations hors programme regroupent les aides aux particuliers pour les **OPAH** (Gambetta-Figuerolles-Nord Ecusson et St Guilhem, Laissac, Sud Comédie) et pour les **devantures commerciales**, pour un montant de **0,4 M€**.

1.5.3 Les actions de solidarité

- le dispositif « **Montpellier Clé Logement** » qui permet d'aider les jeunes sous forme d'une avance remboursable sans intérêt. Il sert au financement de 3 types d'aides : financement du premier mois de loyer, aides à la première installation, aide au financement du dépôt de garantie. Ce dispositif permet d'aider 100 jeunes à se loger. La 6^{ème} rencontre Clé Montpellier Logement Propriétaire aura lieu au printemps 2013.



- L'exercice 2013 sera marqué par le lancement d'une nouvelle action en faveur du logement des jeunes actifs autour de la **Garantie Des Risques locatifs** (GRL)
- la **lutte contre l'habitat indigne** pour les habitations en situation d'insalubrité ou de péril, la Ville a fait le choix de ne pas fermer les yeux sur les situations de mal logement et de mettre à l'abri des personnes en situation dégradée de logement. Ainsi, nous faisons face aux situations indignes de logements en trouvant aux familles touchées par ce problème des conditions décentes d'hébergement le temps de remettre en état leur habitation. Dans cette procédure, le propriétaire du logement indigne est clairement en situation de responsabilité. Ainsi, lorsque la Ville porte des charges de réhabilitation et de relogement, elle refacture les montants engagés à ce dernier. Le budget prévu au titre de cette action en 2013 est de **0,1 M€**.

1.6 La Solidarité, la cohésion sociale et la proximité

Notre politique de solidarité, de cohésion sociale et de proximité est portée par chacune des priorités énoncées dans ce budget. Nonobstant, des actions spécifiques s'y rajoutent afin de garantir à chacun un accès équitable et juste à la vie de notre Cité.

1.6.1 La Cohésion Sociale

Le budget 2013 affecté aux actions prioritaires de cohésion sociale s'élève à : **1,8 M€**.

Les axes de travail sont les suivants :

- Organisation de temps forts autour du **handicap**, avec la mise en place de **2 nouvelles éditions d'Handi'Com**. En 2012, a été mis en place un nouveau concept de la manifestation dédiée au handicap et qui se tenait une fois par an sur la Place de la Comédie.

L'objectif reste de sensibiliser la population aux thématiques du handicap, de modifier les comportements et le regard vis-à-vis des personnes handicapées mais l'option qui a été choisie est de se rendre à présent à la rencontre des habitants deux fois par an sur les différents quartiers de la ville. La nouvelle version a été expérimentée au mois d'octobre dernier sur la Place Tastavin avec des retours très positifs. **Les prochaines éditions se tiendront en mars 2013 sur le quartier Hôpitaux-Facultés puis en octobre 2013 sur le quartier Centre.**



- Animation par la Ville de la **Commission Communale pour l'Accessibilité** qu'elle a mise en place et des 3 groupes de travail associés (Mobilité, Cadre bâti, Accès aux droits et à l'information). Cette commission rassemble des élus de la Ville et des associations représentatives de personnes handicapées. Son objectif est de dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports, d'organiser un système de recensement de l'offre de logements et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Un effort particulier en matière d'accessibilité aux divers équipements et espaces publics pour les personnes à mobilité réduite est réaffirmé à travers ce budget. Chaque opération prend en compte dans son estimation (pour **environ 2,4 M€** par an au total, soit **près de 15 M€** sur le mandat municipal) cette volonté de rendre la Ville accessible à tous.



- Il est également prévu l'organisation, comme chaque année, de la **Comédie de la Santé**, manifestation qui connaît à chaque édition un succès grandissant auprès du public.



L'activité de la **Maison de la Prévention Santé** -rue Maguelonne -, **centre de vaccination mais aussi lieu d'accueil, d'informations, de conférences et d'évènements**, qui accueille 15 000 visiteurs par an, sera toujours autant soutenue avec un effort particulier en 2013 sur les objets de promotion de la santé (brosses à dents pédagogiques, bracelets solaires, préservatifs...).

- Engagement dans **la lutte contre l'exclusion et les discriminations**, avec l'organisation de la **5^{ème} édition des Journées de la Solidarité** qui auront lieu la semaine du 15 avril 2013 sur l'Esplanade Charles De Gaulle.
- **Soutien aux associations dans la mise en commun de leurs moyens humains et matériels par l'étude des mutualisations possibles**. Cette action s'accompagne de la mise en place d'une **lettre d'information mensuelle** qui a pour objectif de permettre aux associations de communiquer sur leurs actualités ainsi que sur leurs besoins.

- Démarche menée en commun avec l'Etat et les autres collectivités au sein du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et renforcement de la contribution au sein du GIP DSUA, porteur de ce contrat.

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

- Maintien du financement de 5 équipes de **prévention spécialisée**, en partenariat avec le Conseil Général (dispositif porté par l'association APS 34) qui interviennent sur les **quartiers Cévennes - Petit-Bard - La Pergola, Saint-Martin - Croix d'Argent, Mosson Centre, Cité Gély - Figuerolles, Hauts de Massane**.
- Développement des **Clauses d'insertion dans les marchés publics** facilitant l'accès à l'emploi pour les personnes en recherche d'expérience professionnelle. La Ville de Montpellier a mis en place depuis plusieurs années, une politique de commande publique qui intègre dans ses procédures administratives la nécessité pour les soumissionnaires à nos appels d'offres, de prévoir dans leur offre l'intégration de personnes en difficulté **d'insertion professionnelle**.
- Tous les **tarifs** de la Ville bénéficient de clauses sociales afin que chaque administré puisse accéder aux services rendus par la Collectivité selon ses moyens. Cette politique tarifaire exprime la volonté de solidarité de la Ville avec des enjeux forts de maintenir le lien social et de lutter contre les exclusions.

1.6.2 La Démocratie de Proximité

La Ville s'attache particulièrement au développement de relations de proximité avec les habitants, comités et associations de quartier, et bien sûr, au développement de l'action des Conseils Consultatifs.

Ainsi, deux grands axes d'intervention ont été définis, avec d'une part la mise en œuvre de toutes les concertations et réunions d'information sur les projets municipaux, et d'autre part avec les aménagements réalisés dans le cadre de **Montpellier au Quotidien** en réponse aux demandes des particuliers et des associations, notamment via le « numéro vert » :



La politique de proximité sera doté en 2013 d'un budget de **1,3 M€**

- les **Conseils Consultatifs** (Conseils des Sages – Conseil Municipal des Jeunes, ...)
- Le **Conseil Consultatif des Résidents Etrangers** (CCRE)

La Ville met en place en 2013 le Conseil Consultatif des Résidents Etrangers (CCRE), acte politique qui résulte de la volonté d'impliquer et de faire participer les résidents étrangers à la vie politique et démocratique de leur ville. Cette démarche touche 40 000 personnes de 70 nationalités.

Chaque année, la Ville de Montpellier organise près d'une centaine de **réunions de concertation et d'information** sur des thèmes aussi larges que l'aménagement urbain, le développement commercial, la création ou l'amélioration d'espaces publics de rencontre et l'aménagement de voiries.

Par ailleurs, en 2013, trois grandes concertations seront organisées par la Ville de Montpellier : **le projet urbain**, l'aménagement de l'ancien **site de l'EAI** et le projet de la **Pompignane** grâce au logiciel « **Ville sans limite** ». Les Conseils Consultatifs sont des partenaires privilégiés de ces actions. Ces trois projets seront abordés avec une approche très novatrice de participation citoyenne.

Pour l'ensemble de ces actions, le pôle est doté d'un budget de fonctionnement de **0,1 M€**.

- **Montpellier au quotidien**

Montpellier au quotidien, permet de répondre de façon directe aux demandes des Montpelliérains relatives à l'espace public, par le biais du numéro vert et des courriers des habitants et des sollicitations des comités de quartier.

Ce réseau de relations permet de répondre rapidement aux différentes difficultés rencontrées dans les quartiers, qu'il s'agisse de l'enlèvement de tags ou d'encombrants, d'aménagements de voirie, d'amélioration de la circulation, ou encore de nettoyage... Montpellier au quotidien assure à tous les Montpelliérains une réactivité exemplaire, dans la mesure où les projets relèvent de la compétence de la Ville de Montpellier. Par ailleurs, la Ville prend également en compte les appels à projets des Conseils Consultatifs relatifs aux aménagements et projets d'amélioration du cadre de vie.

Le budget dédié s'élève à **1,2 M€**.

Les services de la Ville répondent ainsi, au quotidien, aux souhaits des concitoyens. La Ville favorise l'expression et la participation de tous les habitants à la vie de leur quartier et de leur cité. Ces instances sont des outils d'échanges et de concertation entre les administrés, les services de la Ville et les élus.

1.6.3 La Vie Associative



La Ville aide les **associations** dans leurs évolutions, leur hébergement et plus largement est à leur disposition pour les accompagner dans leur démarche auprès des services municipaux ou informer les Montpelliérains de leurs actions.

Les principaux outils permettant de valoriser l'action des associations sont les suivants : l'annuaire des associations, ainsi que le portail des associations sur le site internet de la Ville.



Des cycles de formation sont également proposés aux associations, afin de les accompagner dans leur développement, ainsi que l'attribution de subventions relevant de sa commission.

Enfin, la Ville de Montpellier propose chaque année un important évènement pour ces partenaires de la municipalité : 2013 sera l'année de la 33^{ème} Edition de **l'Antigone des associations**. Lieu de rencontres essentiel entre les associations et les Montpelliérains, l'Antigone des associations permet chaque année de réunir plus de 1200 associations accueillant plus de 100 000 personnes en une journée, au début de la saison.

En 2013, pour la 4^{ème} année aura lieu le **Rendez-Vous des Associations et Partenaires** dans le hall de l'Hôtel de Ville. 2212 Associations sont inscrites sur le portail de la Ville de Montpellier. 900 associations ont été reçues et 1359 dossiers déposés en 2012.

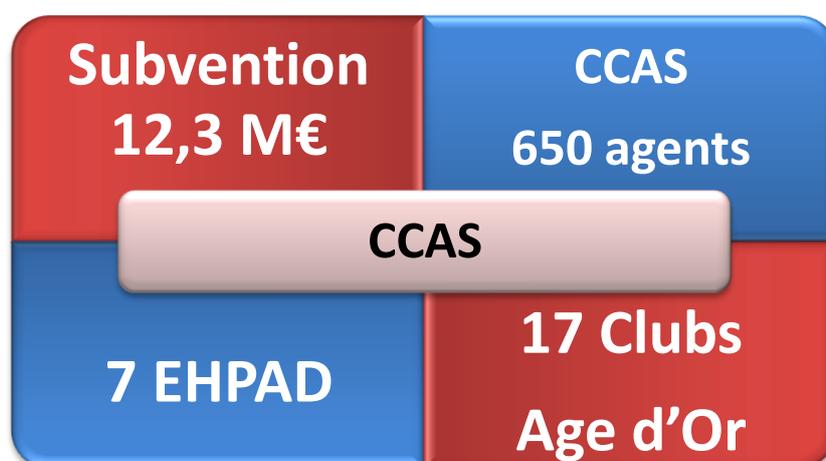


La Ville encourage et soutient ce maillage associatif, signe évident du dynamisme de notre cité, elle met à disposition des locaux souvent à titre gracieux et accompagne les divers projets par des subventions de fonctionnement.

Le « **VIVRE ENSEMBLE** » est un slogan qui nous rassemble tous.

1.6.4 Le CCAS

Les Seniors, la Solidarité, l'Aide Sociale



La Ville de Montpellier soutient le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, en l'accompagnant dans ses missions de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes en difficulté. Nous poursuivons ainsi, notre politique sociale en soutenant les actions en faveur des plus démunis, particulièrement l'augmentation de **60 000 €** du poste « Aides et Secours » attribués au public le plus fragilisé par le contexte économique et social. Montpellier améliore également l'offre de service en faveur des séniors notamment en matière d'animation et de logement. En outre, le budget du CCAS intègre l'enveloppe du Fonds d'Aide aux Jeunes Montpelliérains revalorisée de 30 000 €.

La subvention versée en faveur du CCAS en 2013 est de **12,35 M€** soit une augmentation de **1,9%** par rapport à l'exercice précédent.



Les charges de personnel du CCAS représentent **68%** des dépenses réelles de fonctionnement : elles évolueront de 5% en 2013. Cette augmentation est justifiée notamment par la participation aux frais de mutuelle, le projet d'accueil d'emplois d'avenir et l'évolution naturelle par le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

En investissement, les chantiers planifiés en 2013 sont les suivants :

- Réaffectation de l'ancienne **Maison de retraite St Côme** : **330 000 €**
- Modernisation et **mise en sécurité des EHPAD** : **500 000 €** (dont la sécurité électrique de l'EHPAD Bélorgeot)
- Etanchéité du **Club Lemasson** : **90 000 €**
- Transformation du Foyer des Travailleurs Migrants « Le Bosquet » en **Résidence Sociale** : **296 000 €**

2 POURSUIVRE EN 2013 LES EFFORTS ENGAGES POUR LES MONTPELLIERAINS

La Ville de Montpellier a engagé une démarche de prospective urbaine afin de mettre au débat notre projet de ville à l'**horizon 2040**.

L'année 2013 nous permettra de poursuivre les grands objectifs de développement urbain durable, confirmer les actions nécessaires au lien social, soutenir l'emploi sur notre territoire, et doter la Ville de grands équipements.

« **Mettre de l'humain dans l'urbain** »

2.1 Les investissements structurants en matière d'urbanisme

Pour anticiper les trois décennies à venir, Montpellier doit penser son développement, non pas seulement par succession d'extensions nouvelles, mais bien par renouvellement et modernisation de tous ses quartiers existants.

C'est pourquoi la Ville de Montpellier a engagé, en 2011, une démarche de prospective destinée à renouveler sa stratégie urbaine pour les 30 ans qui viennent.

En assurant un réinvestissement sur les quartiers existants et en développant une urbanisation maîtrisée de son territoire, la Ville assure ainsi son développement durable.

2.1.1 L'Aménagement Urbain

La Ville de Montpellier veille à la production régulière de logements neufs, capable de répondre dans les meilleures conditions aux besoins générés par la croissance démographique.

Afin de garantir une juste répartition entre logements privés locatifs, logements sociaux et logements en accession aidée à destination de ménages disposant de revenus moyens, 50 % des logements construits doivent l'être dans des opérations d'aménagements publics de type ZAC.

La Ville doit financer les aménagements primaires accompagnant ces opérations et en particuliers les avenues, les parcs et les infrastructures inter quartiers.

L'année 2013 verra en particulier s'engager le chantier du **Pont de la République**. Cet ouvrage de grande qualité esthétique (Rudy Ricciotti, architecte) permettra dès 2014 une liaison directe entre la rive gauche du Lez et les quartiers de la Croix d'Argent et de l'Hôtel de Ville, ce qui permettra d'alléger très sensiblement le trafic automobile place Ernest Granier et avenue Antonelli

Une opération importante à souligner, le projet ambitieux d'aménagement du site de l'ancienne **Ecole d'Application de l'Infanterie (EAI)**, l'engagement des études détaillées est prévu en 2013 (**0,2 M€**), d'ici 2018 c'est **16,6 M€** qui permettront de donner un nouveau visage à ce quartier.



En seront versées les dernières participations financières de la Ville à la **ZAC Ovalie** et au Quartier **Malbosc en voie d'achèvement**, pour un montant total de **0,6 M€**.

L'ensemble des autorisations de programme liées aux projets d'aménagement urbain s'élève à **111,6 M€** dont **13,7 M€** de crédits de paiement en 2013.

Les principaux crédits de paiement 2013 correspondent aux opérations suivantes :

- Boulevard **Nina Simone**, qui structure Port-Marianne en reliant la place Picasso et Odysseum : **1,4 M€**
- Avenue **Raymond Dugrand**, axe majeur de Port-Marianne et de la colonne vertébrale de l'Ecocité montpelliéraine : **5 M€**
- **ZAC Nouveau St Roch**, qui entre en phase très active : **2,7 M€**
- **Gare St Roch**, avec la poursuite des travaux d'extension du pôle d'échanges et la requalification de ses abords : **0,7 M€**
- **EAI**, dans la phase de dialogue compétitif pour le choix d'un parti d'aménagement : **0,2 M€ / AP de 16,6 M€**
- **Acquisitions foncières**, pour anticiper les projets de demain : **1,6 M€**
- **PAE Marqueroze**: **0,6 M€**
- **PAE Acqueduc Rue Denizot** : **0,1M€**
- **PAE Saint Lazare**: **0,1 M€**
- **Opération Campériols**: **0,2 M€**

2013 permettra par ailleurs d'achever les opérations suivantes : la requalification du site de **Lavalette**, les études **d'espace public dans le cadre du plan Campus**, la mise à jour du **jalonement** en lien avec le **Plan local de Déplacements**, la **subvention pour la rénovation des commerces**, la 3ème tranche des fouilles archéologiques de l'**Ensemble Hébraïque**, pour un montant total de **1,1 M€**.

Enfin, le Conseil Municipal de ce jour sera amené à se prononcer sur l'ouverture des autorisations de programmes (AP) concernant :

- Le **Pont de la République** (ZAC Rive gauche)
- Les travaux sur **Saint Charles**
- Le **Parking de la ZAC Nouveau Saint Roch**

2.1.2 Le Projet Urbain

La Ville de Montpellier entend s'appuyer sur l'expérience des urbanistes Bernardo Secchi et Paola Vigano, associés au cabinet Mensia, et sur la participation active des montpelliérains, pour orienter et encadrer la croissance urbaine montpelliéraine à venir. Une croissance qu'il conviendra de conjuguer avec l'ambition écologique d'une ville sobre et désirable, à la fois économe en espace et en énergie, mais aussi porteuse de valeurs de bien-être et de qualité de vie.

Le résultat de cette **démarche fortement participative** a, par ailleurs, vocation à se décliner au travers des différentes politiques publiques avec, en particulier, la préparation de la prochaine révision du Plan local d'urbanisme de Montpellier et, en parfaite coordination avec la Communauté d'agglomération de Montpellier, celle du Schéma de cohérence territoriale qui s'engage aujourd'hui.

Enfin, à l'échelle de chaque quartier, plusieurs opérations emblématiques du projet urbain seront proposées afin de l'ancrer dans le réel des montpelliérains. Car si la Ville de Montpellier entend partager avec ses habitants une vision stratégique sur le long terme, elle se doit de la traduire, dès à présent, dans leur cadre de vie quotidien. En 2013, **0,3 M€** sont affectés au projet Urbain.



Au titre de sa politique en terme de cohésion sociale, la Ville entend poursuivre l'étude sur la politique sociale de la collectivité qui vise à définir les axes prioritaires d'interventions de la Ville dans ce domaine pour les 10 ans à venir et le plan d'action associé.

2.1.3 La Cité du Corps Humain

Ce projet qui résonne et rayonne dans l'ensemble du Grand Montpellier sera visible en plusieurs sites y compris sur le web et renforcera l'identité de la Ville à l'échelon national et international. La cité du corps humain sera un lieu vivant et dynamique.

En 2013 et 2014, **0,5 M€** seront affectés aux études de programmation et à l'organisation de concours d'architecture de la cité.



2.2 Les actions nécessaires au lien social

La Ville de Montpellier est une ville où il fait bon vivre. Nous nous devons de faire en sorte que cette qualité de vie soit préservée et donner à chacun les moyens de s'épanouir à travers le sport, la culture et diverses activités.

2.2.1 Le Sport



L'année 2012 fut une année exceptionnelle pour la Ville de Montpellier sur le plan sportif. En 2013, la Ville a pour ambition de répondre aux attentes des usagers et favoriser la pratique sportive (50 disciplines sportives pratiquées sur la Ville) du plus grand nombre par la mise à disposition d'installations de qualité (246 installations sportives sur Montpellier).

Plateaux Sportifs	43
Tennis	37
Football	32
Boulodrome	30
Salle de Sport	19
Gymnase	18
Multisports	10
Beach Volley	9
Mini Football	5
Multisports	5
Mur d'escalade	4
Parcours Sportif	4
Jeu Lyonnais	3
Plaine de Jeu	3
Auto Modélisme	2
Base de Pleine Nature	2
Gymnase Spécialisé	2
Rugby	2
Skate Park	2
Tir aux armes	2
Base Nautique	1
Base-Ball	1
Centre Equestre	1
Football Américain	1
Gymnase Spécialisé	1
Parcours Atelier VTT	1
Piste d'Athlétisme	1
Quillodrome	1
Stade d'Athlétisme	1
Tir à l'arc	1

520
associations
sportives

Les opérations suivantes seront réalisées en 2013 : reconstruction de la **Salle de boxe Jean Farré**, création des vestiaires sur le **domaine de Grammont** pleinement dédiés aux clubs amateurs, réfection du terrain synthétique de la **Pompignane**, réfection vestiaires du terrain de football de la **cité Astruc**, pour un montant de **3,2 M€**.

Le montant des crédits globalisés d'investissement pour le Sport pour l'entretien courant de nos installations sportives est de **0,7 M€**.



Par ailleurs, les crédits de fonctionnement affectés en faveur du Sport traduisent l'implication de la Ville dans ce domaine. Il est inscrit **10,1 M€** qui permettront de :

- Soutenir les associations sportives à hauteur de : **1,8 M€ de subventions**
- Rendre un service public de qualité avec 139 agents qui concourent à la mise en œuvre de la politique de soutien aux Sports de la Ville : **5 M€**
- Proposer des manifestations et animations sportives : **3,3 M€** de budget de fonctionnement.

Concernant les **manifestations de l'année**, la Ville :

- accueillera deux étapes (arrivée puis départ) de la **100^{ème} édition du Tour de France** les 4 et 5 juillet prochains ;



- organisera la deuxième édition de la **Fête des Sports** en juin 2013 ;
- soutiendra l'**organisation de manifestations sportives pour tous** : Ville à vélo, le FISE, le Marathon, le Pentathlon, le Beach Masters sur le complexe de la Rauze.

2.2.2 La Culture



La Ville mène une **politique culturelle volontariste** avec notamment :

- **la reprise en régie directe du Théâtre Jean Vilar** à la Mosson (30 spectacles par an pour 60 représentations et 14 000 spectateurs) ;
- **l'ouverture du Cinéma municipal Nestor Burma** à Celleneuve, qui est venu rééquilibrer l'offre culturelle sur le territoire, avec plus de 20 000 entrées par an, dont 40% de jeune public, permettant aux établissements scolaires des quartiers ouest de la ville de bénéficier des dispositifs d'éducation à l'image ;
- **l'ouverture de l'Espace Bagouet** fin 2012, avec l'exposition Camille Descossy, à proximité **du Pavillon Populaire** et qui se rajoute à ce dernier ainsi qu'au **Carré St Anne**, lieux dans lesquels les expositions présentées par la Ville enregistrent de réels succès avec un total de 250 000 visiteurs en 2012 ;
- **le développement des ZAT** avec déjà cinq éditions sur différents quartiers de la Ville.



Outre la **poursuite de l'élan donné à la politique culturelle** par l'ensemble des éléments précédemment cités, **l'année 2013** sera marquée par :

- **L'ouverture en juin de la Panacée, centre d'art et de culture contemporaine**, unique en son genre.

Ce lieu d'art proposera deux salles d'expositions, des ateliers pédagogiques, un centre de documentation, un amphithéâtre et un lieu de restauration ainsi qu'une cour intérieure, ouvrant ce lieu au quartier et au-delà à l'ensemble des Montpelliérains et des visiteurs.

Des ateliers d'artistes en résidence complètent l'offre de ce centre unique et pluriel qui nourrit également l'ambition d'être un lieu de création innovant dans le domaine des arts visuels.

Des partenariats sont réalisés ou envisagés sur ce centre avec le Ministère de la Culture et localement la DRAC, la Région Languedoc Roussillon et la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Ces deux dernières institutions ayant d'ores et déjà contribué de manière significative au financement des travaux de réhabilitation réalisés. Budget alloué au BP 2013 pour finaliser l'opération: **0,5 M€**

- **Le Rockstore**, une des dernières salles de rock en centre-ville en France, récemment acquise par la Municipalité, verra la réalisation des travaux acoustiques et de mises aux normes nécessaires à son maintien sur site. Cette intervention démarre en ce début d'année et s'étalera sur plusieurs mois pour une réouverture à l'automne. Budget 2013 : **1,1 M€**



- **Les archives municipales** connaîtront les premières opérations relatives à leur déménagement et regroupement sur le site des anciennes archives départementales, dans le quartier Boutonnet. Est programmée sur 2013 la première tranche de cette opération pour l'acquisition des lieux et le lancement des études d'aménagement. Budget 2013 : **2,4 M€**
- **Différents travaux de restauration des bâtiments culturels** seront également réalisés en 2013, comme par exemple, sur le Carré Ste Anne en centre-ville ou encore sur la Salle Louis Feuillade à la Mosson. Budget 2013 : **1 M€**
- **Les manifestations culturelles de proximité et événements** se poursuivront, avec la réalisation des 6^{ème} et 7^{ème} éditions des **ZAT**, et pour commencer celle de la Mosson prévue les 20 et 21 avril 2013, ainsi que le lancement en fin d'année de la 5^{ème} saison de l'**Agora des Savoirs**.



- A l'instar des années précédentes, la Ville affectera plus **de 2 M€ de subventions en soutien aux associations culturelles** (avec une aide significative sur le festival Cinemed dont la Ville est le deuxième financeur).

2.2.3 La Jeunesse

La Ville de Montpellier a placé la jeunesse au centre de ce mandat. Ce budget 2013 traduit des actions de fonds menées pour cette population qui constitue l'avenir de notre cité, à travers les missions de **l'Espace Montpellier Jeunesse**, les **Maisons Pour Tous** et les **Accueils Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**.

❖ **L'Espace Montpellier Jeunesse**

Ce Budget 2013 offre à nos jeunes un nombre de services importants, des lieux de rencontre et d'échange, qui leur permettent d'alléger la complexité de leurs démarches mais surtout d'exprimer leurs initiatives et leur créativité.



Budget de l'Espace Montpellier Jeunesse en 2013 : 0,6 M€

L'Espace Montpellier Jeunesse offre des services importants pour cette jeune population et met en place des dispositifs s'adressant à plus de 87 000 jeunes de 12 à 29 ans :

- **L'insertion et l'emploi** (tenue de permanences pour l'emploi)
- **La prévention et la citoyenneté** (permanences de juristes et d'avocats, accompagnement des actions de solidarité par la Bourse Initiative Jeunes) ;
- L'accès aux services publics, aux équipements publics et aux activités de loisirs par la prestation **Carte Eté Jeunes** dont le nombre a, en l'espace de 2 ans, augmenté de 20%. Pour 25 euros, les jeunes montpelliérains peuvent donc avoir accès à des activités de loisirs, de sport et de culture diversifiées. Environ 1500 jeunes bénéficieront de cette prestation
- Le **logement** grâce à un lieu d'information au sein de l'Espace Jeunesse, au dispositif Clé Montpellier Logement, et l'organisation chaque année de l'espace logement étudiant au sein du Corum.
- Extension du dispositif BAFA (doublement du nombre de bénéficiaires)
- Poursuite de l'aide au permis 2 roues

La nouvelle **Cité de la Jeunesse (0,2 M€)** sur le site de l'EAI, sera dédiée à l'accueil des jeunes de passage ainsi qu'à ceux résidant sur Montpellier. Cette opération qui débutera en 2013 s'achèvera avec l'arrivée sur place de la 5^{ème} ligne de tramway en 2017.

❖ Les Maisons Pour Tous

Les **Maisons pour Tous** situées au cœur des bassins de vie constituent un maillage cohérent de la Ville pour faire vivre les quartiers au bénéfice de tous.



26 Maisons pour Tous sont réparties sur l'ensemble du territoire montpelliérain et proposent une importante offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs (plus de 600 activités proposées dans l'ensemble des Maisons Pour Tous). Chaque semaine, plus de 1200 ateliers hebdomadaires sont ouverts aux Montpelliérains. Un large panel de disciplines est proposé qui permet d'accueillir 18 000 abonnés chaque semaine. Autant d'activités qui sont assurées par les Maisons pour Tous elles-mêmes ou par des associations partenaires.



Par ailleurs, de nombreuses soirées, rencontres, conférences, représentations théâtrales et expositions sont également proposées. Chaque saison, ce sont près de 300 soirées organisées dans les Maisons pour tous, en partenariat avec les associations et comités de quartier, accueillant plus de 30 000 personnes.

❖ Les Centres de Loisirs

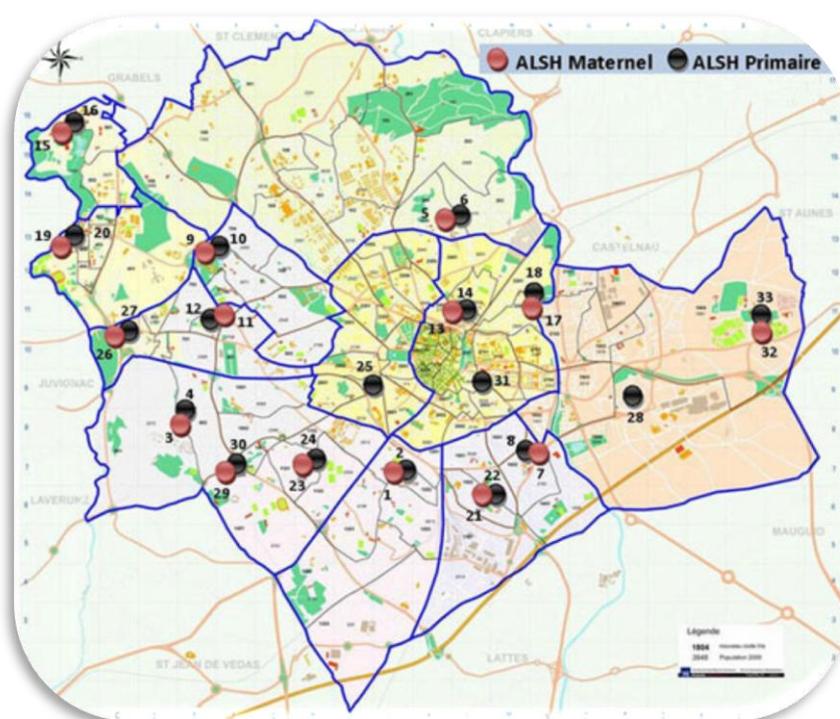
Les **33 centres** de loisirs municipaux sont répartis sur les quartiers de la Commune, ils offrent une **capacité d'accueil de 1 200 places**.



Les Accueils de Loisirs de Montpellier sont des structures de proximité qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires en leur proposant de nombreuses activités sur la base de thèmes ludiques, sportifs et culturels.

Avec une tarification adaptée aux ressources et à la composition des familles, nos Centres de Loisirs proposent un service de proximité accessible. Chaque enfant peut ainsi découvrir son quartier, se faire de nouveaux amis, pratiquer des activités éducatives et ludiques.

Carte des Accueils Loisirs Sans Hébergement (ALSH)



2.3 L'emploi et le développement économique

Les enjeux que représentent l'**activité commerciale** et l'**emploi** dans notre région placent la ville centre de l'agglomération montpelliéraine dans une position de leader régional dans ce domaine. Montpellier possède des atouts majeurs pour s'affirmer comme métropole européenne et rayonner sur le plan économique et touristique.

❖ Le tourisme

Vitrine de la Ville auprès des touristes français et étrangers, l'**Office du Tourisme** porte des missions d'accueil, d'information et de promotion du tourisme sur le territoire montpelliérain. **1,9 M€** sont proposés au budget 2013 pour la subvention à ce partenaire de la Ville.



❖ L'emploi

La Ville de Montpellier, engagée de manière volontariste en faveur du développement économique et de l'emploi a impulsé en 2011 le projet de création d'une **Cité des Métiers**. Cette opération est un des piliers du projet global du « Vivre ensemble » souhaité par la Municipalité (**0,3 M€** en 2013 achèvement des travaux en 2014).

Le « **label projet Cité des Métiers** » obtenu par la Ville et dont la qualité du dossier présenté à cette occasion a été soulignée par le Jury rassemblé à Universciences en octobre 2012, permet d'envisager une ouverture, dès cette année, de cette structure.

Ce projet, initié par la Ville, est conduit, dans le cadre d'une dynamique collective, par des dizaines de partenaires ayant adhéré et déjà proposé des contributions concrètes. Ces derniers seront rassemblés au sein d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) pour assurer la gestion de cette Cité.

Pour cela, la Ville réalisera en 2013 les **travaux d'aménagement de la future Cité des Métiers de Montpellier** et procèdera à la constitution du GIP, structure juridique et partenariale, support de cette Cité.

En parallèle, la Ville développera des **actions labellisées « Cité des Métiers »** avec les partenaires locaux de l'emploi en préfiguration de l'ouverture au public de cette structure.

❖ L'activité commerciale

Le budget 2013 sera consacré comme chaque année au fonctionnement des marchés de plein air, des 4 halles de la Ville et des manifestations récurrentes.



Le budget 2013 permettra de poursuivre les manifestations emblématiques que sont les **Estivales** et les **Hivernales**, dans les mêmes conditions qu'en 2012.



S'agissant de l'investissement, l'autorisation de programme concernant pour 2013 des travaux intérieurs aux halles des 4 saisons devrait conduire à un rafraîchissement attendu de ce lieu de rencontre incontournable du quartier Mosson (budget 2013 : **0,5 M€**).



❖ Un budget créateur d'emplois

Avec **87 M€** de budget d'équipement et 117 M€ en prestations de fonctionnement, la Ville de Montpellier participe à la création de **2 000 emplois** directs ou indirects.

3 NOS FINANCES POUR 2013

3.1 LES GRANDS AGREGATS DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le budget 2013 s'élève à **445,92 M€** qui se décomposent comme suit :

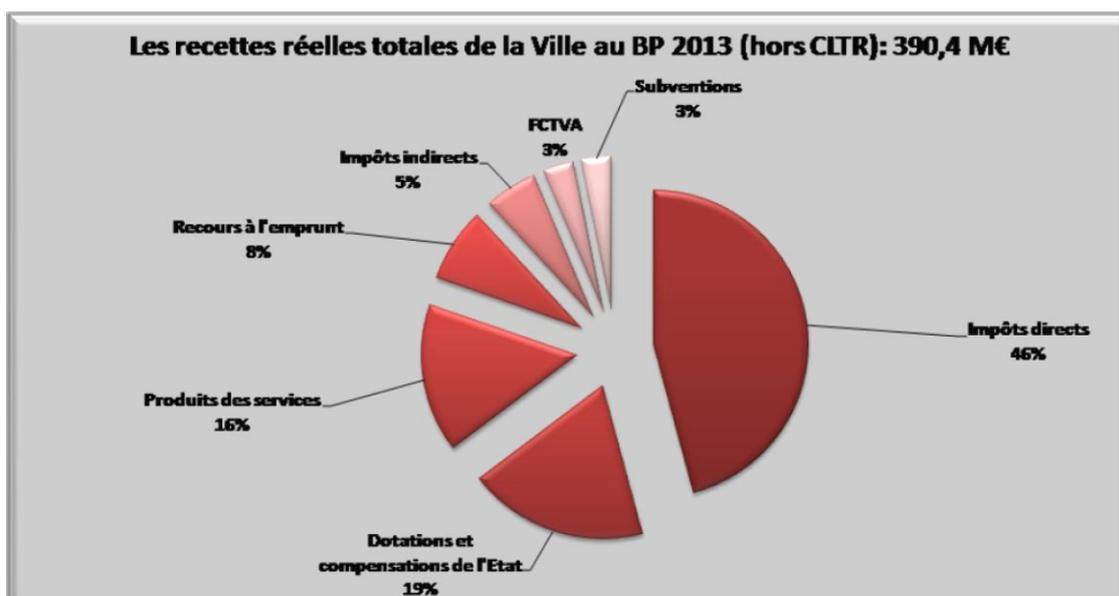
BUDGET PRINCIPAL				
En M€	Ordre	Réel	Opérations Infra annuelles de dette	Total
Dépenses				
Fonctionnement	32,05	282,51		314,56
Investissement		107,90	22,76	130,66
Total	32,05	390,41	22,76	445,22
Recettes				
Fonctionnement		314,56		314,56
Investissement	32,05	75,85	22,76	130,66
Total	32,05	390,41	22,76	445,22
BUDGET ANNEXE				
En M€	Ordre	Réel	Opérations Infra annuelles de dette	Total
Dépenses				
Exploitation		0,70		0,70
Investissement				-
Total	-	0,70	-	0,70
Recettes				
Exploitation		0,70		0,70
Investissement				-
Total	-	0,70	-	0,70
BUDGET TOTAL				
En M€	Ordre	Réel	Opérations Infra annuelles de dette	Total
Dépenses				
Fonctionnement	32,05	283,21	-	315,26
Investissement	-	107,90	22,76	130,66
Total	32,05	391,11	22,76	445,92
Recettes				
Fonctionnement	-	315,26	-	315,26
Investissement	32,05	75,85	22,76	130,66
Total	32,05	391,11	22,76	445,92

3 ratios de solvabilité permettent de situer la gestion de notre Ville:

Ville de Montpellier : ratios de solvabilité - BP 2013			BP 2012 Villes + 100 000 habitants hors Paris (DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 093 €	→ Une maîtrise des crédits	1 215 €
Encours de dette / population	859 €	→ - 27,7 % d'encours de dette à Montpellier	1 188 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55,6%	→ Montpellier reste dans la moyenne nationale	55,1%

3.2 LES RESSOURCES DU BUDGET PRIMITIF 2013

Les recettes réelles totales de la Ville s'élèvent à **390,4 M€** et se répartissent comme suit :



Le Budget Primitif 2013 ici présenté résulte de la volonté de confirmer cette année encore les priorités suivantes :

- La **stabilité de la fiscalité** qui traduit le soutien de la Ville aux ménages à travers des mesures sociales réaffirmées
- La **maîtrise de notre endettement** pour construire la Ville de demain tout en assurant aux générations futures des finances publiques locales saines
- La prise en compte de critères sociaux dans la **tarification** de nos services aux usagers.

Ces engagements sont visibles dans la description ci-après :

3.2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à **314,6 M€** et se présentent comme suit :

➔ La fiscalité locale

Le Budget Primitif 2013 est établi sur deux choix clairs :

- **Stabilité des taux : 0% d'augmentation** des taux d'imposition pour la 4^{ème} année consécutive



Ainsi les taux communaux pour 2013 sont les suivants :

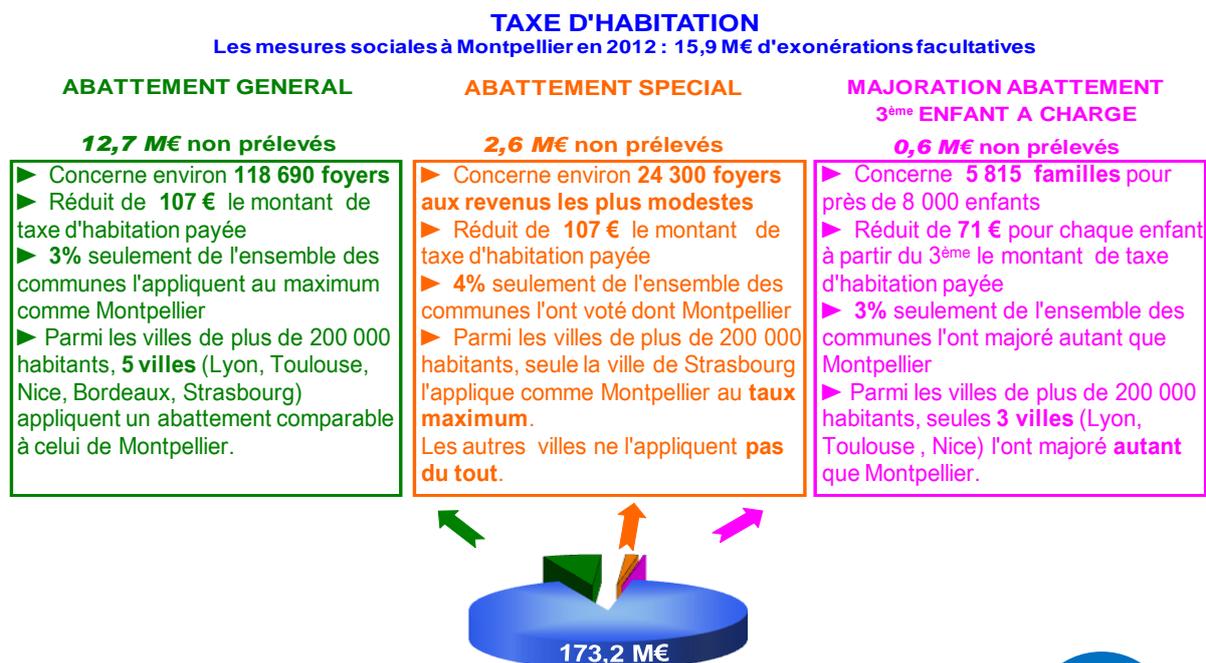
- Taxe d'habitation : **22,49%**
- Taxe sur le foncier bâti : **31,18%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **112,71%**

- **Confirmation des mesures sociales sur la taxe d'habitation :**

16 M€ non prélevés en 2013.

En application des abattements fiscaux facultatifs décidés par la Ville, ces **16 M€** de réduction sur les cotisations communales de taxe d'habitation bénéficieront à l'ensemble des foyers fiscaux montpelliérains, et notamment aux familles les plus modestes.

Le schéma ci-dessous détaille les composantes des mesures sociales appliquées en 2012.



Montant non prélevé : 15,9 M€ en 2012

(Mise à jour du 1286 BisTHK 2012 reçue le 21/12/2012)

Il est à signaler que les études et classements divers sur la fiscalité des grandes villes françaises dont la presse se fait écho chaque année ne prennent pas en compte ces spécificités :

Compte tenu des abattements pratiqués,
le taux moyen de TH s'établit à **18,5%**
conforme à la **moyenne nationale**.

- Le produit fiscal prévisionnel proposé dans le cadre du budget 2013 s'élève à **179 M€**.
Il prend en compte une **revalorisation forfaitaire** des bases d'imposition fixé à **1,8%** lors de la discussion de Projet de Loi de Finances pour 2013. Ce chiffre correspond au taux de l'inflation prévisionnelle.

Hypothèse DOB Sur bases définitives 2012 et revalorisation 2013	Bases 2012 revalorisées 1,8%	Hypothèses d'évolution physique 2013	Evolution physique	Produit prévisionnel DOB
TH	334,835264	339,857793	1,50%	76,43 M€
FB	322,211774	327,044951	1,50%	101,97 M€
FNB	0,517064	0,505688	-2,20%	0,57 M€
Total				179 M€

➔ Les dotations et participations de l'Etat

La loi de Finances 2013 prévoit le maintien en valeur des concours de l'Etat alloués aux collectivités territoriales en 2013.

Le tableau ci-dessous, fixe la feuille de route des collectivités à moyen terme :

L'enveloppe allouée aux collectivités territoriales dans la loi de programmation 2012-2017				
<i>Mds €</i>	2012	2013	2014	2015
Concours financiers aux collectivités territoriales	50,53	50,53	49,78	49,03
Variation annuelle		0,00	-0,75	-0,75

Ainsi, pour 2013, le montant des dotations et compensations de l'Etat s'établit à **73,4 M€**.

→ Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à **40,6 M€** et comprennent notamment :

- **Les participations de nos partenaires : 12,9 M€** ; ces participations retracent essentiellement le soutien de la **Caisse d'Allocations Familiales** à la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs comme l'ALAE, le contrat enfance jeunesse et la PSU, à hauteur de **11,1 M€**
- **Les produits des services : 19,1 M€** qui correspondent aux participations des usagers aux services publics (restaurant scolaire, accueils à l'école et en crèche, Maisons Pour Tous) pour **8 M€** et à l'occupation du domaine public à hauteur de **8,6 M€**
- **Les produits de gestion courante : 7,9 M€** qui permettent de comptabiliser les loyers (2,9 M€), les redevances versées par les fermiers (2,7 M€) et des produits divers (2,3 M€).

Les **tarifs** fixés par les collectivités territoriales sont variés en raison de la diversité de leurs sources d'une part, et de leur nature d'autre part.

Tous les tarifs de la Ville bénéficient de **clauses sociales** afin que chacun puisse contribuer au service rendu selon ses moyens.

L'évolution prévisionnelle en 2013 des **produits des services** s'établit à **3%**.

3.2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à **98,6 M€** et se présentent comme suit :

→ Les subventions reçues

Les subventions d'investissement notifiées par nos partenaires permettront cette année de participer au financement d'opérations structurantes pour la Ville à hauteur de **5,7 M€**. Cet engagement est d'autant plus important dans le contexte singulier de crise des liquidités auquel tous les acteurs économiques, et notamment les collectivités locales, sont confrontés.

→ Le Fonds de Compensation de la TVA

Le montant du FCTVA prévu au budget 2013 est estimé à **12,5 M€** ; cette somme porte sur les investissements réalisés en 2012.

→ **La dotation aux amendes de police**

Cette dotation de l'Etat correspond à un reversement au profit des collectivités territoriales d'une part des produits des amendes forfaitaires relatives à la circulation routière dressés sur leur territoire. Ainsi, pour 2013, la Ville de Montpellier prévoit une dotation de **6,5 M€**, correspondant au montant perçu en 2012.

→ **Les produits des cessions**

L'action foncière de la Ville de Montpellier traduit la politique de gestion active du patrimoine qu'elle met en œuvre. Ainsi, **9,8 M€** de cessions immobilières sont prévues au titre de 2013.

→ **Les remboursements d'avances**

Dans le cadre de Conventions de mandat avec la SERM, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances infra-annuelles. Pour 2013, **9,2 M€** sont prévus au titre du remboursement des avances consenties.

→ **Le recours à l'emprunt**

L'emprunt d'équilibre du BP 2013 s'élève à **30,4 M€**. Il s'agit du montant maximum que la Ville sera amenée à contracter pour financer l'intégralité des dépenses prévues.

22,7 M€ sont également prévus sur 2013, en dépenses et en recettes, pour pouvoir procéder à des opérations infra-annuelles de gestion active de la dette.

3.3 LES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2013

Les dépenses réelles totales de la Ville s'établissent à : **390,4 M€**.

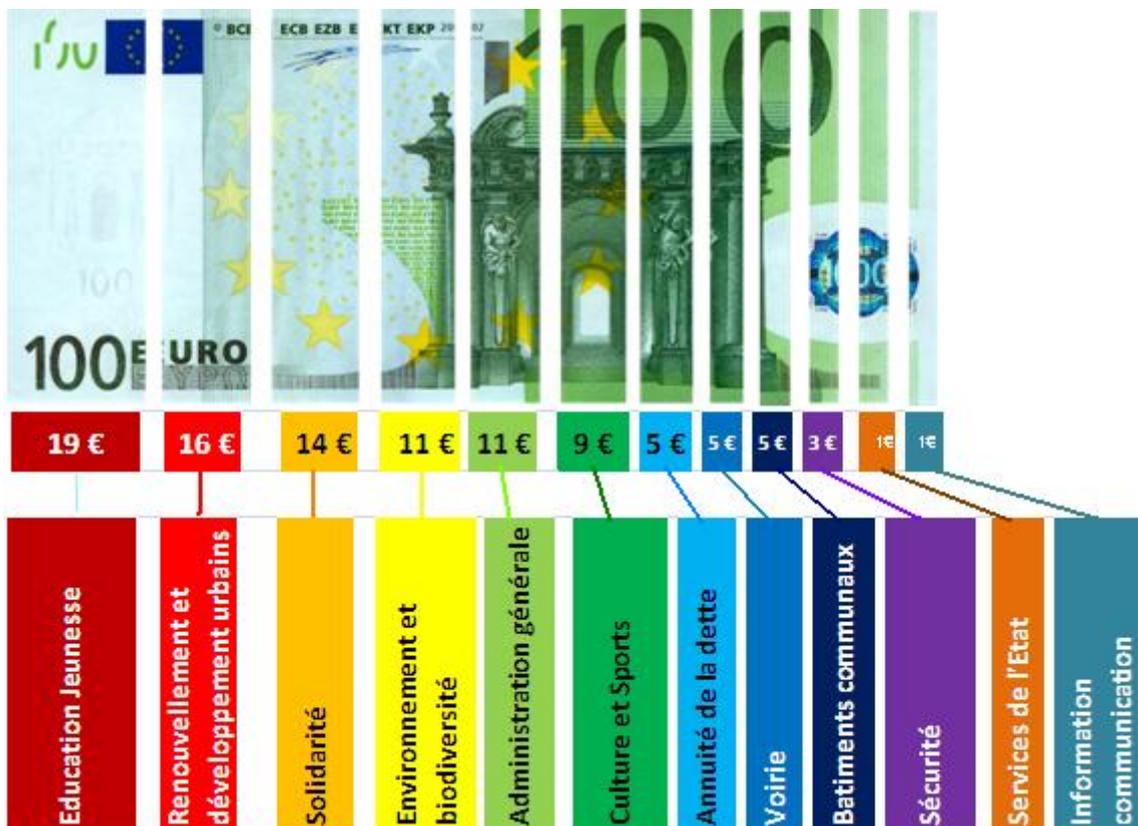
L'illustration ci-dessous démontre que les dépenses de la Ville sont consacrées en priorité à des actions concrètes envers les Montpellierains.

Les 3 principaux postes :

- Education jeunesse,
- Renouvellement et développement urbains,
- Solidarité,

représentent 50% du budget total et viennent confirmer les priorités portées par notre équipe municipale.

Il est à noter que le poste éducation jeunesse est en augmentation de +7% par rapport au BP 2012.



3.3.1 Les dépenses de fonctionnement

En 2013, nos dépenses de fonctionnement prévisionnelles évolueront de 3% et prennent en compte une inflation de 1,75%. Elles sont budgétées à hauteur de **282,5 M€** pour les dépenses réelles de fonctionnement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement garantit les moyens d'une politique ambitieuse d'investissement.

Les principales tendances sont les suivantes :

→ Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel seront marquées par une volonté de stabiliser l'effectif municipal. Afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale, le budget 2013 se donne comme objectif un solde net de création/suppression de postes égal à 0.

L'évolution de la masse salariale sur 2013 tient compte, outre de l'effet report des créations de 2012, de **l'émergence de nouveaux établissements scolaires**, et de l'augmentation conséquente de diverses cotisations comme celle de la **CNRACL** par exemple.

Par ailleurs cette évolution prend en compte la variation naturelle de la masse salariale notamment par le Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon, de grade,...), soit une **évolution en année pleine de 3,1%**

La masse salariale proposée s'établira à **157 M€** soit 56% du montant des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de personnel sont une part importante des dépenses de fonctionnement. Elles sont un investissement nécessaire pour rendre un service public de qualité au Montpelliérains. Pour son accueil sur ses différents sites, la Ville a obtenu, confirmé et étendu ces dernières années la certification Qualiville et entend conserver voire étendre encore cette labellisation en 2013. Elle devrait ainsi rester la ville de France ayant obtenu cette labellisation sur le périmètre d'action le plus large. Toujours dans un souci de qualité du service public, la Ville poursuivra l'accueil en nocturne instauré le jeudi soir jusqu'à 19 heures, suite au fort succès enregistré lors de la première année sur le nouvel Hôtel de Ville, puisque plus de 2 000 Montpelliérains ont pu effectuer leurs démarches dans ce créneau horaire. Le budget 2013 viendra donc concilier le nécessaire maintien des moyens humains porteurs de l'action publique et une gestion rigoureuse des deniers.

Profitons du vote de ce Budget 2013 pour souligner une nouvelle fois l'implication sans faille de nos fonctionnaires municipaux. Qu'ils en soient ici publiquement remerciés.

→ La Communication

En moyenne, selon l'association Cap Com, les grandes villes françaises consacrent entre 1% et 1,5% de leur budget aux dépenses de communication. Avec 4,387 M€ en 2013, soit 0,99% de son budget total, Montpellier figure parmi les villes sobres en matière de dépenses de communication.

La majeure partie de ce budget est investi dans l'information des Montpelliérains :

- Le journal municipal diffusé chaque mois à 150 000 exemplaires ;
- Les magazines d'information destinés aux jeunes (Tip-top – 60 000 exemplaires) et aux seniors (Tempo – 10 000 exemplaires) ;
- Le site internet de la Ville qui compte 10 000 visiteurs chaque jour ;
- Les lettres, dépliants, plaquettes d'information saux usagers ;
- La diffusion d'informations par le service de presse et dans les médias locaux.

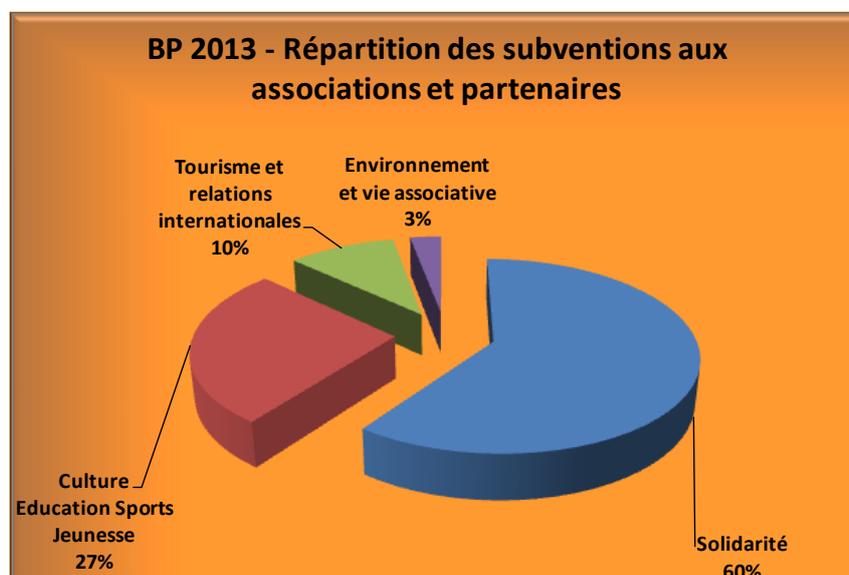
→ Les subventions

La Ville a fait le choix de renouveler son soutien aux **associations et partenaires**, qui sont des vecteurs indispensables du lien social. Ainsi il est proposé qu'en 2013 l'enveloppe dédiée progresse comme l'inflation.

Certes, chaque dossier déposé ne pourra pas avoir de réponse positive. L'objectif de l'instruction des dossiers est d'avoir la position la plus juste et la plus responsable pour que les associations qui sont les plus actives et qui ne peuvent pas fonctionner sans l'aide de la Ville soient prioritaires dans les choix que nous ferons pour 2013.

Il convient de noter en outre le **soutien matériel majeur** qu'apporte chaque année la Ville à ses partenaires, notamment en termes de locaux mis à disposition.

Le montant total des subventions prévu pour le soutien des associations et partenaires de la collectivité s'élèvera pour 2013 à **24,5 M€**.



➔ Les charges à caractère général

L'évolution proposée en année pleine des charges à caractère général est de **2,5%** en 2013, cette évolution participera au dynamisme de notre cité, à sa capacité d'accueillir de nombreux événements sportifs et culturels et traduira notre volonté de modernisation de nos services.

Les évolutions sont notamment liées à :

- **L'ouverture de 2 écoles** en 2013
- La création de **55 places en crèches** associatives supplémentaires
- L'accueil de la 100ème édition du **Tour de France**
- L'ouverture de la **Panacée**
- Les nouveaux baux de gardiennage de sites (EAI)
- La montée en puissance du **Plan de Déplacement Entreprise (PDE)**
- Au coût des **dépenses énergétiques**
- A l'entretien **optimisé du Parc Darwin**

Le budget prévu pour 2013 est de **81,5 M€**.

➔ Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **8,7 M€** en 2013, soit une baisse de **-1,5% par rapport au BP 2012**.

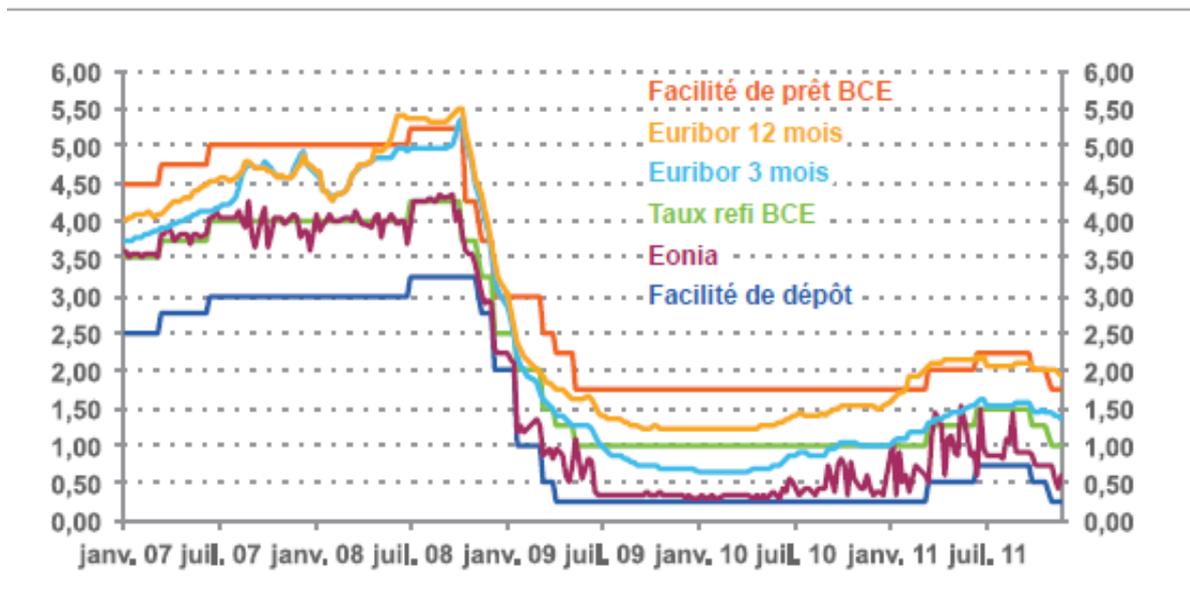
Cette évolution est le résultat d'une **situation financière maîtrisée** dans la mesure où **notre encours de dette est constitué pour moitié de taux fixes et pour moitié de taux variables sans aucun produit structuré**, ce qui place Montpellier dans une situation exemplaire en termes d'endettement.

La Ville de Montpellier a su préserver des conditions de financement déconnectées du marché actuel ; notre taux moyen s'établit à **2,32 %** au 31 décembre 2012, en **baisse par rapport à l'année 2011 où il était de 2,80 %**. Soit une baisse de **16,8%**.

Cette baisse est la résultante de plusieurs facteurs :

- Suivi actif des taux variables et arbitrages vers les index présentant les niveaux les plus faibles,
- Répartition 50/50 taux fixes, taux variables,
- Niveau de marges inférieures à celles du marché,
- Baisse continue des taux variables sur l'année 2012 qui atteignent des niveaux historiquement bas (moins de 1%-Cf. graphique ci-dessous).

Zone euro : taux d'intérêt de court terme (en %)

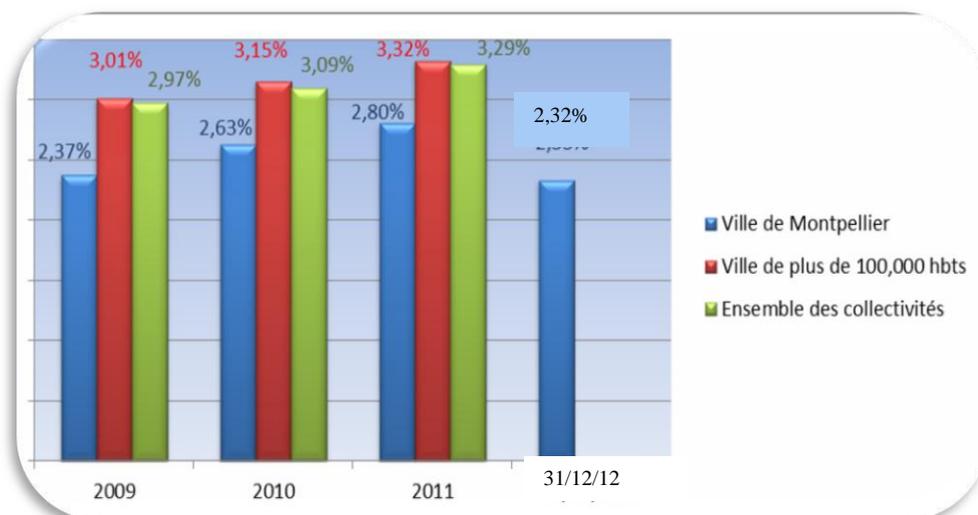


Sources : BCE et Finance active

Montpellier se finance ainsi à un niveau bien inférieur que celui des collectivités françaises de même strate : en 2011, 2.80 % pour Montpellier contre 3.32 % dans la strate.

Rappelons que dans un même temps les collectivités allemandes se financent à 3,76% soit 25,5% de plus que Montpellier.

Taux moyen (en % annuel) :



Source : Finance Active

Répartition de la dette par type de taux :

Type	Encours	% de répartition	Taux moyen Annuel
Fixe	113 860 518 €	51,29%	3,71%
Variable	108 134 295 €	48,71%	0,85%
Encours total au 31/12/12	221 994 813 €	100,00%	2,32%

L'objectif stratégique de la Ville de Montpellier est d'essayer de maintenir un rapport 50/50 entre taux fixe et taux variable.

➔ L'attribution de compensation

En tant que Ville centre, Montpellier représente plus de **60%** de :

- la Contribution Economique Territoriale perçue par l'Agglomération,
- la population recensée dans l'Agglomération (Montpellier : 263 582 habitants – Communauté d'Agglo : 419 921 habitants)

A ce titre, elle constitue un partenaire majeur à la stratégie économique de la Communauté d'Agglomération à laquelle elle verse, en compensation des charges à caractère communautaires transférées, une attribution de compensation annuelle dont le montant est déterminé par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET).

En 2013, l'attribution de compensation sera maintenue au niveau de 2012 soit : **6,1 M€**.

3.3.2 Les dépenses d'investissement

Une des priorités des orientations budgétaires en 2013 est de garder pour notre Ville des marges de manœuvre à long terme.

La gestion rigoureuse de notre dette, et la poursuite d'un ambitieux plan pluriannuel d'investissement nous permettront en 2013 de respecter les grands équilibres financiers de la collectivité. Le budget total en dépenses d'investissement s'établit à **130,7 M€ pour 2013**.

➔ **Le remboursement du capital de la dette**

Le remboursement du capital de la dette pour 2013 est prévu à hauteur de **12 M€**. **22,7 M€** sont également budgétés afin de procéder à des opérations infra-annuelles de dette dans le cadre de la gestion active de la dette mise en place par la Ville de Montpellier.

- ❖ **L'encours de la dette** de la Ville de Montpellier s'établit au 31/12/12 à 221 994 812.80 euros (hors Contrat Long Terme Renouvelable)
- ❖ En outre, Montpellier a été la 1ère ville française à avoir choisi une position claire en matière de produits structurés en adoptant au Conseil Municipal du 22 juin 2009, un **règlement intérieur limitant, dans le temps et en volume (20% maximum de l'encours total), le recours aux produits structurés** (dette Ville et dette garantie). Montpellier se trouve très peu exposée aux risques financiers que peuvent connaître 6% des grandes villes ou collectivités locales

A ce jour l'encours de notre dette ne comprend pas de produits structurés

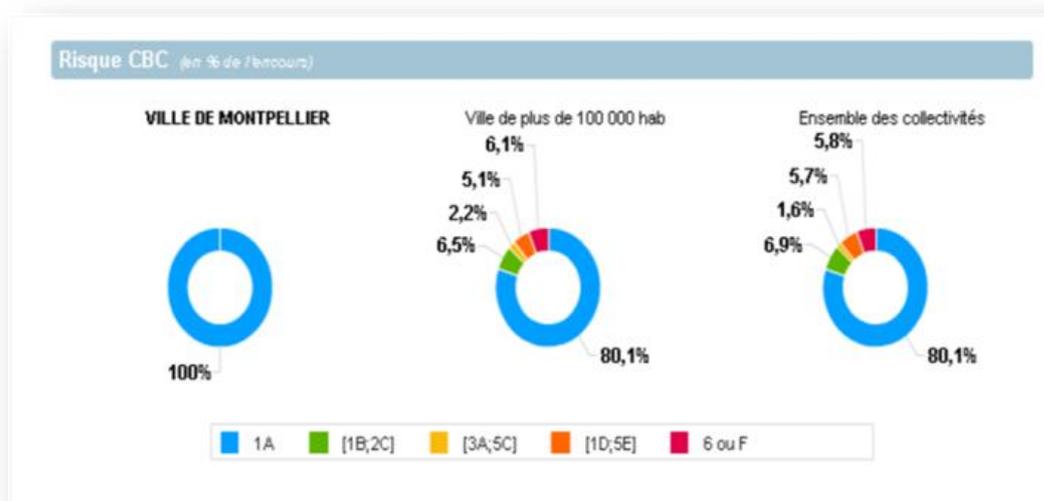
En effet, au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite GISSLER (allant de 1A : très bonne gestion à 6F gestion très risquée), Montpellier affiche la position la plus sûre (1A), comme le montrent les tableaux et graphiques ci-dessous :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT, ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE), TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO, ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE



Dans un contexte de durcissement des conditions de financement et d'accès à la liquidité, il est nécessaire d'avoir une vision prospective sur nos financements futurs :

- Continuer d'actionner ou mettre en œuvre le levier des financements spécifiques (prêts sans intérêt de la CAF, prêt Programme de Renouvellement Urbain Caisse des Dépôts, prêt infrastructure de transport Caisse des Dépôts, prêt Banque Européenne d'Investissement, prêt Banque du Conseil de l'Europe...)
- Emission obligataire via l'Agence de Financement des Collectivités Territoriales (AFCL) ou toute autre initiative groupée.

- ❖ La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut de l'année (l'autofinancement étant l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement de la collectivité). La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel.

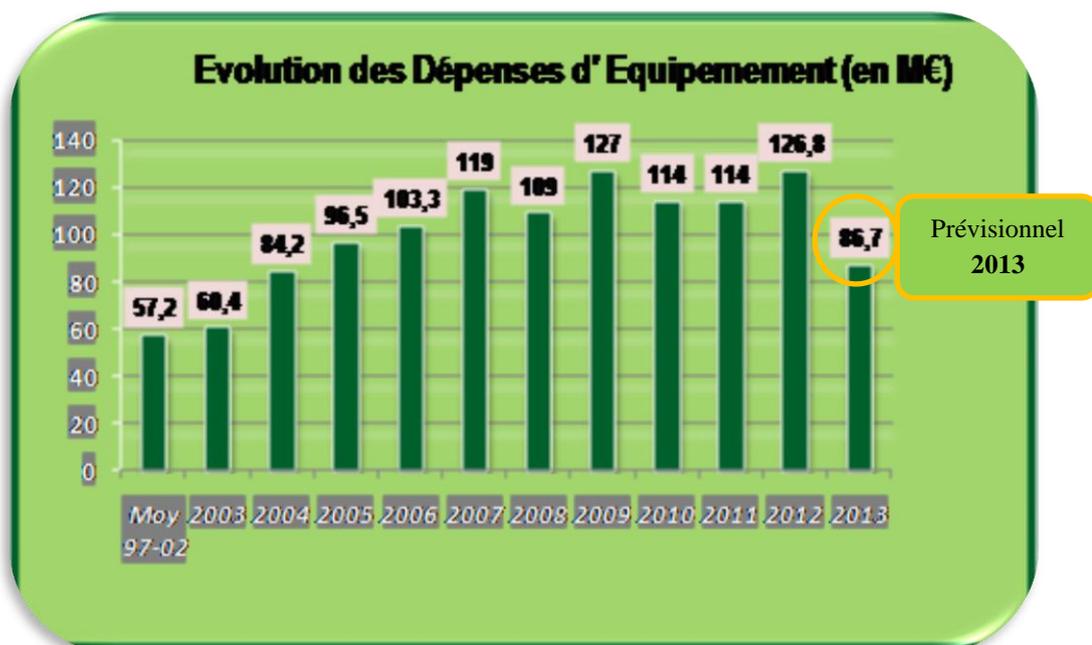


**Avec une capacité de désendettement
(Encours dette au 31.12 / Epargne brute)
en 2013 de 7 années,
soit en dessous du seuil critique de 10 ans,
la Ville de Montpellier conduit une politique d'investissement ambitieuse
sans hypothéquer le futur.**

➔ Les dépenses d'équipement

En 2013, la Ville de Montpellier viendra confirmer son rôle de levier économique majeur en investissant **86,7 M€**.

L'évolution des dépenses d'équipement s'établit comme suit :



Ainsi pour 2013, les **86,7 M€** de dépenses d'équipement se présentent de la façon suivante :

- ❶ Les **AP totales 2013** s'élèvent à **205,2 M€**, avec une budgétisation des Crédits de Paiement (CP) à hauteur de **43,3 M€**
- ❷ Les **crédits globalisés** sont des crédits à portées annuelle qui ont vocation à réaliser des travaux ponctuels d'entretien du patrimoine existant, conformément au Règlement de gestion financière des dépenses d'équipement ; ils s'élèveront en 2013 à **25 M€**.
- ❸ Les **crédits individualisés**, qui s'élèvent à **18,4 M€**, correspondent à l'achèvement d'opérations pluriannuelles lancées antérieurement au passage au vote en AP/CP.

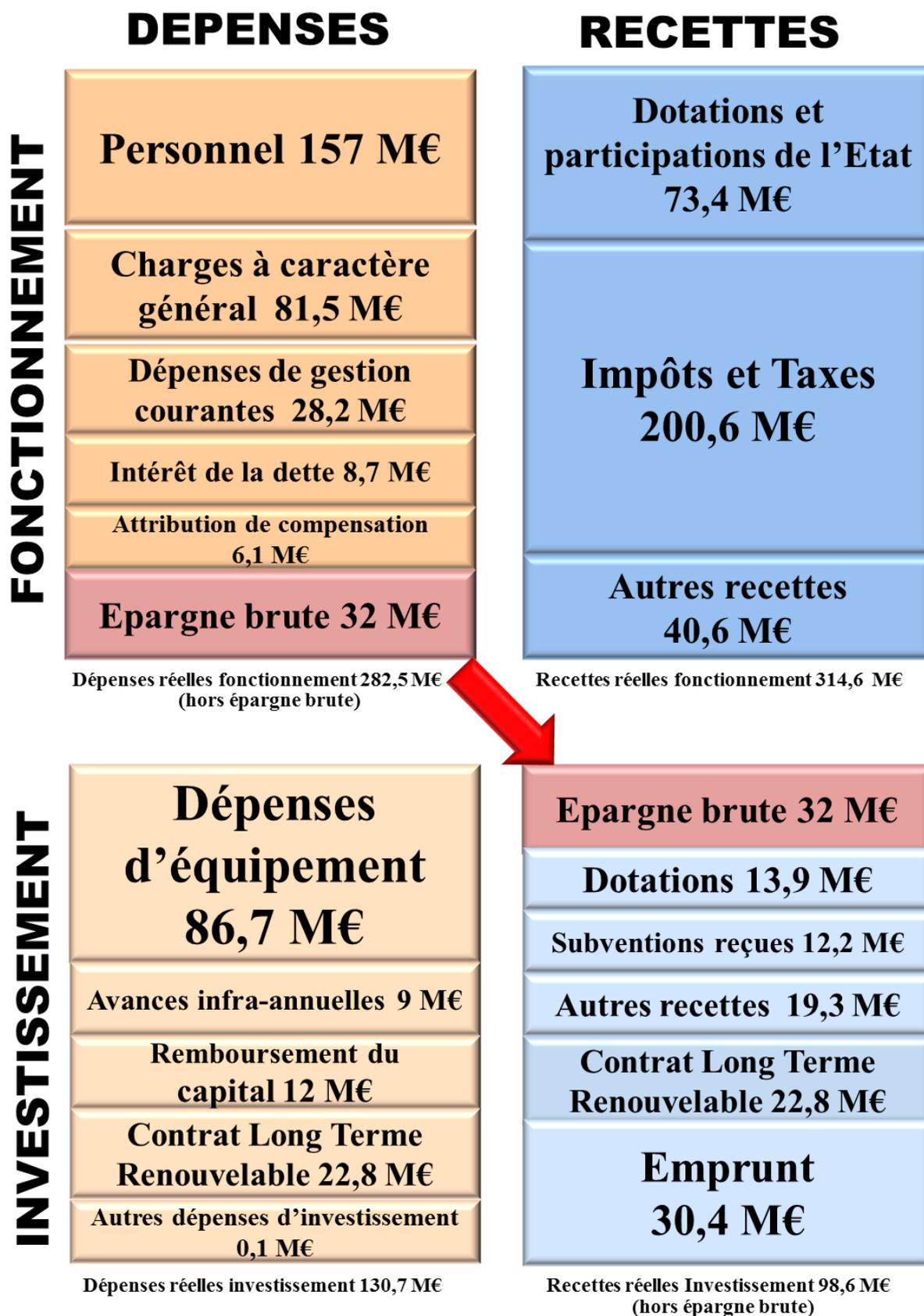
➔ **Les avances infra-annuelles**

Dans le cadre de Conventions de mandat avec la SERM, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances infra-annuelles. Pour 2013, **9,1 M€** sont prévus au titre du versement de ces avances.

La participation de la Ville de Montpellier au développement économique local se traduit en 2013 par :

- ✓ **86,7 M€ de dépenses d'équipement**
- ✓ **116,7 M€ de dépenses de fonctionnement**
- ✓ **qui participent à la création de plus de 2000 emplois directs ou indirects**

3.4 LE BOUCLAGE DU BUDGET



4 ANNEXES



4.1 LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - « PPI »

N°	Programme	AP au BP 2013	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP SUIVANT
2013I16	ACCESSIBILITE ESPACES PUBLICS	2 103 000	490 400	712 600	300 000	300 000	300 000	0	0
2013I07	ACCOMPAGNEMENT TRAVAUX EDF	500 000	160 000	190 000	150 000	0	0	0	0
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES	7 000 000	2 400 000	2 600 000	2 000 000	0	0	0	0
2013I27	ACTION FONCIERE	10 000 000	1 600 000	2 400 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0
2013I24	ALLEE DU TIERS ETAT	757 211	452 000	303 211	0	0	0	0	0
2013I18	AVENUE DU PONT TRINQUAT	2 685 000	148 000	1 237 000	1 300 000	0	0	0	0
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND	9 305 429	4 983 200	3 702 800	419 429	0	0	0	0
2013I20	BD JEU DE PAUME	5 600 000	1 600 000	2 400 000	1 600 000	0	0	0	0
2013P11	BD NINA SIMONE ZAC PARC MARIANNE	16 100 000	1 397 600	2 513 400	1 689 000	10 500 000	0	0	0
2013P05	CITE DE LA JEUNESSE	6 000 000	240 000	3 060 000	2 700 000	0	0	0	0
2013P06	CITE DES METIERS	500 000	280 000	220 000	0	0	0	0	0
2013P07	CITE DU CORPS HUMAIN	37 032 946	500 000	500 000	10 603 443	10 128 911	15 298 302	0	0
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND	7 685 000	548 000	1 137 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000
2013I03	CRECHE DES ARCEAUX	1 830 000	30 000	800 000	1 000 000	0	0	0	0
2013P16	EAI	16 640 600	227 200	4 192 800	2 365 000	3 230 000	1 230 000	5 395 600	0
2013P01	ECOLE BEETHOVEN -LES GRISETTES	7 083 756	5 004 000	1 731 000	348 756	0	0	0	0
2013P02	ECOLE CHENGDU -REPUBLIQUE	7 010 000	5 608 000	1 402 000	0	0	0	0	0
2013I19	ERP DARWIN	7 285 000	1 904 000	3 474 000	1 907 000	0	0	0	0
2013P17	GARE ST ROCH	6 237 199	668 000	3 367 000	2 002 199	0	0	0	0
2013P03	GESTION ELECTRONIQUE DES ARCHIVES	500 000	40 000	210 000	90 000	90 000	10 000	0	0
2013I06	HALLES DES 4 SAISONS	883 100	448 000	435 100	0	0	0	0	0
2013I05	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	625 000	100 000	150 000	125 000	125 000	125 000	0	0
2013I13	MODERATION VITESSE ABORDS ECOLES	2 505 000	404 000	601 000	500 000	500 000	500 000	0	0
2013I29	OPAH ANIMATION	1 039 000	138 240	282 760	315 800	127 500	174 700	0	0
2013I21	OPAH COPRO LES CEVENNES	1 799 555	240 000	360 000	600 000	599 555	0	0	0
2013I26	OPERATION CAMPERIOLS	600 000	200 000	400 000	0	0	0	0	0
2013P15	PAE AQUEDEC RUE DENIZOT	1 250 743	90 400	1 160 343	0	0	0	0	0
2013P14	PAE MARQUEROSE	3 001 326	600 000	900 000	650 000	470 000	381 326	0	0
2013P19	PAE ST LAZARE	3 067 000	56 000	1 014 000	1 000 000	997 000	0	0	0
2013I17	PISTES CYCLABLES	2 060 000	448 000	612 000	500 000	500 000	0	0	0
2013I23	PLACE TRITONS	1 265 000	612 000	653 000	0	0	0	0	0
2013I01	PLAN ECOLE REUSSITE	2 260 000	1 008 000	1 252 000	0	0	0	0	0
2013I09	PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT	6 700 000	688 000	1 372 000	1 500 000	1 500 000	1 640 000	0	0
2013P21	PONT DE LA REPUBLIQUE ZAC RIVE GAUCHE	7 992 000	0	0	0	0	7 992 000	0	0
2013I31	PONT VIALLETON	1 500 000	480 000	480 000	540 000	0	0	0	0
2013P08	PROJET URBAIN	530 000	344 000	186 000	0	0	0	0	0
2013I30	PRU CENTRE	747 000	265 028	383 037	98 935	0	0	0	0
2013I22	PRU CEVENNES SUBVENTIONS	6 491 055	2 276 290	2 350 073	1 112 692	752 000	0	0	0
2013P09	PV ELECTRONIQUES	598 600	334 880	131 048	60 000	72 672	0	0	0
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS	600 000	200 000	150 000	150 000	100 000	0	0	0
2013I02	RENOVATION ECOLES DAVILER / KERGOMARD	1 000 000	0	300 000	300 000	400 000	0	0	0
2013I04	RENOVATION SALLE LOUIS FEULLADE	650 000	80 000	370 000	200 000	0	0	0	0
2013I08	RENOVATION TUNNEL COMEDIE	3 224 680	936 000	934 000	400 000	954 680	0	0	0
2013I12	REQUALIFICATION CITE GELY	5 077 612	252 000	1 043 000	950 000	1 550 000	1 282 612	0	0
2013I15	RUE PAUL RIMBAUD ANRU CEVENNES	1 435 000	320 000	693 000	420 000	0	0	0	0
2013I11	RUE PAUL RIMBAUD PLUVIAL	1 193 263	240 000	953 263	0	0	0	0	0
2013I10	SCHEMA VERDANSON	1 100 000	480 000	620 000	0	0	0	0	0
2013P18	ST CHARLES TRAVAUX	1 435 000	0	0	0	700 000	735 000	0	0
2013I25	SUBVENTION CG BLAYAC	2 100 000	800 000	1 300 000	0	0	0	0	0
2013P10	VIDEO PROTECTION	533 000	289 600	243 400	0	0	0	0	0
2013I14	VOIES DESSERTE ILOTS PRIORITAIRES	2 000 000	0	500 000	1 000 000	500 000	0	0	0
2013P13	ZAC NOUVEAU ST ROCH	10 360 731	2 664 000	5 666 000	2 030 731	0	0	0	0
2013P20	ZAC NOUVEAU ST ROCH PARKING	22 724 000	0	22 724 000	0	0	0	0	0



